



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7585^e séance

Mercredi 16 décembre 2015, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Power	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Traite de personnes dans les situations de conflit

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Traite de personnes dans les situations de conflit

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont faire des exposés, à participer à cette importante séance : M. Yuri Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; M. Nick Grono, Directeur de Freedom Fund; et M^{me} Nadia Murad Basee Taha.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Fedotov, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Vienne.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je tiens à souhaiter très chaleureusement la bienvenue au Vice-Secrétaire général, S. E. M. Jan Eliasson, et je lui donne la parole.

Le Vice-Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je me réjouis de ce que le Conseil de sécurité ait décidé d'attirer l'attention sur la pratique de la traite de personnes dans les situations de conflit et de déplacement.

Tout d'abord, soyons clairs quant au sujet qui nous occupe aujourd'hui : la traite d'êtres humains est l'esclavage des temps modernes. L'esclavage n'est pas seulement une abomination du passé; des millions de personnes vivent comme des esclaves ou dans des conditions similaires à l'esclavage, en 2015, à l'heure où nous parlons ici au Siège de l'Organisation des Nations Unies, avec la Charte des Nations Unies devant nous, autour de cette table en forme de fer à cheval.

La majorité des victimes de la traite sont des femmes et des enfants vulnérables, qui ont été trompés ou enlevés et mènent une vie de souffrances, d'exploitation, de torture ou de servitude. Cette pratique brutale est devenue une industrie mondiale, et il faut y mettre fin. Je me réjouis du fait qu'en septembre, les États Membres se sont engagés, dans le cadre des objectifs 5, 8 et 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), à prendre des mesures pour lutter contre la traite des êtres humains.

Il y a aujourd'hui plus de personnes déplacées qu'à aucun autre moment depuis la Seconde Guerre mondiale. Des millions d'autres sont prises au piège des conflits et ne peuvent pas fuir. Ces êtres humains sont exposés à de multiples violations des droits de l'homme, notamment la traite de personnes. Ils sont vendus et font l'objet d'un trafic à des fins d'esclavage sexuel, de prostitution, d'adoption illégale, de travail forcé, de criminalité ou de recrutement d'enfants soldats.

Le Conseil a reçu des rapports concernant près de 20 pays dans lesquels sévissent des conflits ou qui essaient de se relever d'un conflit, où ces pratiques sont monnaie courante. Les victimes sont surtout des femmes et des filles, mais aussi des garçons et des hommes. Des milliers d'hommes et de garçons ont été enrôlés de force au sein de l'Armée de résistance du Seigneur et d'autres groupes armés. Malheureusement, le sort tragique des femmes et des filles détenues par des groupes tels que Daech et Boko Haram est bien connu. L'enlèvement de centaines d'écolières de Chibok par Boko Haram a retenu l'attention du monde, et cet incident est encore gravé dans nos mémoires.

Des milliers de femmes yézidiennes en Iraq ont été enlevées et réduites en esclavage par l'État islamique d'Iraq et du Levant. Comme le Secrétaire général l'a déclaré dans sa déclaration au Conseil de sécurité le 13 octobre 2015,

« [L]es exactions généralisées perpétrées par Daech à l'encontre de la communauté yézidienne, qui incluent des meurtres, des actes de torture, des viols et de l'esclavage sexuel, peuvent représenter des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et un génocide. Nous devons faire en sorte que ces crimes ne restent pas impunis. » (S/PV.7533, p.3)

Je me réjouis de la présence parmi nous de Nadia Murad Basee Taha, de la communauté yézidienne, qui a été témoin de ces sombres réalités cruelles.

La traite des personnes est un crime et une violation des droits de l'homme et doit être traitée en tant que tel. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, nous fournit un cadre d'action. Presque tous les pays du monde ont adhéré à ce Protocole, qui compte 169 États parties. J'exhorte tous les pays à le ratifier et à le mettre pleinement en œuvre.

La résolution 2195 (2014) reconnaît le lien qui existe entre la criminalité organisée, y compris la traite de personnes, et le terrorisme. Je suis sûr que M. Fedotov abordera ce sujet. J'exhorte tous les États à devenir parties aux traités internationaux contre la traite de personnes, le trafic de migrants, la corruption et l'esclavage, ainsi qu'aux traités qui protègent les droits de l'homme, en particulier les droits des femmes et des enfants. Nous disposons également du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, qui contient des dispositions pertinentes pour faire face à ce problème dans les situations de conflit. J'ai déjà mentionné les objectifs de développement durable, dans le cadre desquels cette question est également abordée.

Toutefois, nous devons faire davantage. Nous devons mettre en œuvre avec plus de détermination le Plan d'action et le Protocole international visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier dans les situations de conflit international et dans le cadre des activités de reconstruction au lendemain d'un conflit, une question qui est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous devons également appuyer le travail important du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. Mettre fin à la traite des personnes signifie également que nous devons nous engager en faveur du règlement des conflits qui favorisent la traite des personnes.

Nous avons entendu des histoires horribles concernant la façon dont les femmes et les enfants en captivité sont traités. Toutefois, même quand cette période de captivité prend fin, les souffrances persistent. Le mois dernier, le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, mon ami et collègue Adama Dieng, a rencontré plusieurs victimes yézidiennes de la traite de personnes dans le camp de déplacés de Khanke, près de Dohouk, dans le nord de l'Iraq. Il m'a demandé de vous faire brièvement part de ses impressions. Il s'est entretenu avec deux jeunes filles qui avaient réussi à échapper à Daech et à retrouver leurs familles. Il a indiqué très clairement que même si elles avaient pu échapper à Daech, elles n'avaient pas échappé à la peur ni à de terribles souvenirs. En fait, les séquelles de ces violences durent toute une vie. Les victimes qui ont la chance de s'échapper ont besoin d'aide pour recouvrer leurs droits et leur dignité et se réintégrer dans la société. Il faut leur donner une chance de reprendre en mains leur vie et de construire un nouvel avenir. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des

femmes et des enfants, est à leur service. J'encourage tout le monde – les États Membres et d'autres acteurs – à contribuer à ce Fonds. Il est également essentiel de lutter contre l'impunité en amenant les trafiquants à répondre de leurs actes en les traduisant en justice.

Pour terminer, la traite d'êtres humains est souvent considérée comme quelque chose d'inconcevable et d'inexprimable. Néanmoins, nous avons une responsabilité partagée, sérieuse et réelle de mener une réflexion approfondie et de nous exprimer clairement sur les atteintes dont font l'objet d'innombrables victimes anonymes. Les trafiquants n'ont pas leur place dans le monde que nous voulons construire. Faisons en sorte qu'ils n'aient aucune marge ni aucun moyen d'action.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Fedotov.

M. Fedotov (*parle en anglais*) : Le fait que les criminels exploitent les situations de conflit et que la criminalité transnationale organisée affaiblit l'état de droit et peut alimenter l'insécurité est bien connu. Le fait que la sophistication croissante des liens entre les réseaux criminels transnationaux et les terroristes dans de nombreuses régions du monde constitue une menace grave pour la paix et la sécurité a été reconnu à plusieurs reprises par le Conseil.

Maintenant, ce débat important qui arrive à point nommé peut contribuer à attirer l'attention et à promouvoir l'action s'agissant d'un aspect particulièrement ignoble du lien entre la criminalité, le terrorisme et les conflits, auquel on n'a malheureusement accordé guère d'attention, à savoir que les plus vulnérables – les femmes, les enfants et hommes pris au piège de conflits; souvent pauvres et déplacés; dont la plupart sont en fuite face à des situations désespérées – sont victimes de la traite d'êtres humains.

Avant 2011, la Syrie était essentiellement un pays de destination en ce qui concerne la traite de personnes. Toutefois, selon les informations recueillies par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dans le cadre du *Rapport mondial sur la traite des personnes*, depuis lors, des victimes syriennes ont été repérées dans au moins 10 pays d'Europe, d'Asie et du Moyen-Orient.

On dénombre de plus en plus de victimes de la traite de personnes en provenance d'Iraq dans de nombreuses régions du monde depuis le début de l'insurrection

menée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) dans le nord du pays. En Europe, on découvre de plus en plus de victimes de la traite en provenance de la Corne de l'Afrique, notamment des citoyens somaliens. Si beaucoup d'entre elles sont dirigées vers d'autres destinations, un grand nombre de ces victimes sont achetées, vendues et exploitées par des groupes comme l'EIL et Boko Haram dans les territoires où ils opèrent.

Agir dans un environnement aussi fluide présente clairement de grandes difficultés. Le présent débat vient à point nommé pour rappeler à la communauté internationale que nous disposons déjà de cadres solides qui peuvent nous aider à lutter ensemble contre la traite des personnes. Il y a tout d'abord la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole phare visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Adopté par l'Assemblée générale en 2000 et entré en vigueur en 2003, le Protocole est le premier instrument international appelant à conférer le caractère d'infraction pénale à tous les actes de traite des êtres humains.

Le Protocole a également jeté les bases d'autres initiatives décisives, notamment l'adoption par l'Assemblée générale en 2010 d'un Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 64/293 de l'Assemblée générale), qui demandait à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) d'effectuer des recherches sur la traite des êtres humains et créait le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. La Convention et le Protocole constituent un cadre juridique et pratique permettant aux pays de coopérer dans la lutte contre un crime qui implique souvent plusieurs juridictions.

La bonne nouvelle, c'est que la plupart des pays du monde sont États parties à la Convention et à son protocole relatif à la traite et, ces dernières années, la plupart d'entre eux ont promulgué des lois en ce sens. La mauvaise nouvelle, c'est que peu de pays utilisent pleinement ces lois, leurs propres lois. Quarante et un pour cent d'entre eux ne signalent que moins de 10 condamnations ou aucune condamnation par an pour traite des êtres humains. De toute évidence, cette impunité doit cesser. J'espère que le présent débat encouragera les États parties à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris et des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention et du Protocole.

Davantage peut et doit être fait pour favoriser la coopération entre les États touchés par la traite des personnes, qu'il s'agisse des pays d'origine, de transit ou de destination.

L'ONUDC, en sa qualité de gardien de la Convention et de son protocole, aide les pays dans ces efforts. Au cours des deux dernières années, il a prêté assistance à plus de 60 pays par le biais de son programme mondial de lutte contre la traite des êtres humains, qui vise à aider les Gouvernements à mettre en œuvre efficacement les dispositions du Protocole. Des programmes ciblés ont également été mis en place dans des régions clés touchées par un conflit.

Pour faire face au trafic de migrants en Méditerranée, qui résulte dans une large mesure des conflits en Syrie et en Libye, l'ONUDC a mis au point un plan pour soutenir les États Membres, lequel prévoit des activités de recherche et d'analyse, le renforcement des capacités nationales, la coopération régionale et interrégionale et une meilleure protection des victimes. En renforçant les capacités de justice pénale, ainsi que le cadre réglementaire pour les banques et autres institutions financières, nous contribuons également à perturber les flux financiers illicites, la corruption et le blanchiment d'argent qui alimentent les activités criminelles.

Les intérêts des victimes restent au cœur des efforts de l'ONUDC. L'année prochaine, nous allons réunir les praticiens des pays qui accueillent d'importantes populations de réfugiés afin qu'ils puissent échanger sur les moyens mis en œuvre pour lutter contre la vulnérabilité des réfugiés face à la traite des personnes et prévenir leur victimisation. Au sein du système des Nations Unies, l'ONUDC cherche à mettre en place une réponse ferme, coordonnée et cohérente en participant activement au Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. Créé par l'Assemblée générale, le Groupe rassemble 16 organismes des Nations Unies et d'autres entités engagés dans la lutte contre la traite des êtres humains. En harmonisant nos approches et en tirant parti de la valeur apportée par chacune des institutions, nous pouvons faire en sorte qu'il n'y ait aucune lacune dans la réponse du système des Nations Unies. En ma qualité de nouveau Président du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, j'inviterai mes homologues de l'ONUDC à participer à un débat de suivi sur la question dont est saisi aujourd'hui le Conseil de sécurité.

Avec la Convention et le Protocole, nous disposons d'une base juridique solide et convenue pour la coopération internationale et l'action concertée contre la traite des personnes, y compris en période de conflit. Grâce au Groupe interinstitutions, nous avons les structures permettant de coordonner l'action de l'ONU et d'apporter une assistance complète aux États Membres. Nous devons tirer le meilleur parti de ces outils. L'ONUDC se tient prêt à aider les États Membres.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fedotov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Grono.

M. Grono (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de se pencher aujourd'hui sur la question de la traite des êtres humains dans les conflits. Le fait est que les conflits armés rendent les civils très vulnérables face aux formes extrêmes d'exploitation, comme le travail forcé, l'esclavage ou les pratiques esclavagistes. Nous le voyons très clairement aujourd'hui avec l'asservissement de femmes et de filles yézidiennes par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL). Le déplacement massif des populations civiles, qui accompagne généralement les conflits, placent également les gens dans des conditions d'exploitation. Ces déplacements à des fins d'exploitation sont la définition même de la traite des personnes donnée par le Protocole de Palerme – le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Le lien entre le conflit et la traite des êtres humains n'est pas nouveau et implique souvent la violation d'autres normes internationales contre l'esclavage, le travail forcé, la torture et les disparitions forcées. Le contexte historique de toutes ces activités a été présenté dans un rapport intitulé *Unshackling Development*, rédigé par James Cockayne et publié par l'organisation Freedom Fund et l'Université des Nations Unies. Il y est indiqué que depuis près d'un siècle, la Société des Nations et le système des Nations Unies ont tenté de lutter à la fois contre la traite des êtres humains, le travail forcé et les formes traditionnelles d'esclavage.

Durant la Seconde Guerre mondiale, l'asservissement, le travail forcé et l'esclavage sexuel étaient généralisés, et les auteurs de ces crimes ont été traduits en justice et condamnés par les Tribunaux militaires de Nuremberg et le Tribunal de Tokyo.

Plus récemment, les tribunaux appuyés par le Conseil de sécurité ont jugé que la traite des êtres humains, l'esclavage sexuel et le travail forcé avaient tous joué un rôle dans les conflits dans les Balkans, en Afrique de l'Ouest et au Cambodge. L'important travail réalisé par ces tribunaux a clairement démontré qu'il n'y aurait pas d'impunité pour les crimes d'esclavage.

Malheureusement, le lien entre le conflit, l'esclavage et la traite des êtres humains ne semble que se renforcer. Nous le voyons avec l'EIL. Dans la plupart des conflits, l'esclavage est relativement occulté, parce que c'est un sujet tout à fait tabou, que l'EIL remet aujourd'hui directement en cause. On estime à plus de 3000 le nombre de femmes et de filles actuellement réduites en esclavage par l'EIL, qui prône le rétablissement de l'esclavage par le biais de sa politique officielle et via les médias, organise des marchés aux esclaves, tient des registres de contrats et publie même des manuels pratiques officiels. L'EIL a institutionnalisé l'esclavage et la violence sexuelle en vue d'attirer de nouvelles recrues, promettant aux combattants de sexe masculin qu'ils auraient accès à des femmes et à des filles, et ce, afin de peupler le nouveau califat par le biais de grossesses forcées, de terroriser les communautés et les obliger à se plier à sa volonté, de chasser les populations de zones stratégiques et de générer des revenus par le biais de la traite des personnes, de la traite des esclaves et des rançons. Nous entendrons tout à l'heure le témoignage de Nadia Murad Basse Taha sur la réalité intolérable de l'esclavage sous l'EIL.

Nous voyons également des cas d'esclavage en période de conflit en Afrique. Au Nigéria, le groupe militant Boko Haram a une politique claire d'asservissement, de recrutement d'enfants, d'esclavage sexuel et de mariage forcé. Il a enlevé plus de 2000 personnes. Son leader, Abubakar Shekau, a proclamé que les centaines de femmes et de filles qui avaient été enlevées seraient forcées de se marier avec ses combattants ou « seraient vendues sur le marché ».

De façon plus générale, les conflits en Iraq, en Syrie, en Libye et dans la région du Sahel provoquent des déplacements massifs de populations et les rendent vulnérables face à la traite des êtres humains et à l'esclavage. Les personnes déplacées par ces conflits sont également exploitées ailleurs, notamment par le biais des mariages forcés, en tant qu'employés de maison, sur les chantiers et dans le cadre de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, tant au Moyen-Orient

et en Afrique du Nord qu'au-delà. Les frontières qui se ferment et le refus croissant de la part des États les plus riches d'accepter les réfugiés aggravent également ces problèmes, tout comme l'incapacité des hauts responsables des États où le nombre de cas de traite est élevé à faire appliquer les lois en vigueur.

Le conflit est la cause de ce déplacement et de cette vulnérabilité. Il est le moteur de la croissance des réseaux spécialisés dans la traite des êtres humains. Cela est vrai aussi en Asie du Sud-Est s'agissant des déplacements depuis le Myanmar, qui jettent les Rohingyas dans le travail forcé, y compris dans les chaînes d'approvisionnement des supermarchés de l'Occident en poissons. Même si les individus pensent qu'ils partent dans le cadre d'une migration volontaire, ils peuvent découvrir en cours de route ou à leur arrivée à destination qu'ils font l'objet d'exploitation illégale, et sont donc victimes de la traite des personnes.

Et parfois la traite des êtres humains n'implique même pas de traverser les frontières internationales. Les nombreux conflits auxquels le Conseil est aux prises en Afrique sont aussi mus par l'exploitation à l'échelle industrielle de ressources provenant de zones de conflit, alimentée par le travail forcé. À cet égard, il convient de noter que le Conseil a pris d'importantes mesures visant à encourager les entreprises tenues à leur devoir de diligence afin d'empêcher que les ressources provenant de zones de conflit en République démocratique du Congo, en Érythrée et en Somalie n'arrivent jusqu'aux chaînes d'approvisionnement.

Dans d'autres cas, la traite des êtres humains dont il est question concerne les enfants condamnés au travail forcé au profit de groupes armés, comme nous l'avons vu de façon si affreuse avec l'Armée de résistance du Seigneur en Ouganda et dans les pays voisins.

Enfin, il est clair aussi qu'en moins dans une autre situation déjà inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, celle de la République populaire démocratique de Corée, ce n'est pas de groupes armés non étatiques qu'il s'agit, mais d'un État impliqué dans la traite des êtres humains. Dans son dernier rapport à l'Assemblée générale, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée a indiqué que près de 50 000 Nord-Coréens ont été envoyés travailler à l'étranger dans des conditions proches du travail forcé et de la traite des êtres humains, en vue de contourner les sanctions des Nations Unies et de rapporter des milliards en devises étrangères au pays.

Il y a plusieurs choses que le Conseil peut faire pour lutter contre certains des abus les plus énormes.

Premièrement, le Conseil doit adresser un message de dissuasion ferme aux groupes armés en donnant à cette pratique organisée, généralisée et systématique de la traite des êtres humains le nom qui est le sien aux yeux de la loi : un crime contre l'humanité. Cela indiquerait que les responsables feront l'objet de poursuites non seulement par la Cour pénale internationale, mais aussi par tout État ayant compétence en la matière.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit indiquer clairement qu'il tient à ce que toutes les parties du système des Nations Unies œuvrent de concert et plus efficacement pour aider les pays à lutter contre l'esclavage moderne dans les zones de conflit. Présentement, les efforts sont fragmentés et faiblement coordonnés, et les acteurs des opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies sont à peine impliqués. Le Conseil de sécurité doit demander au Secrétaire général de nommer un Envoyé spécial pour une période déterminée, à savoir les trois prochaines années, pour élaborer un guide à l'échelle du système destiné à aider les acteurs de l'ONU à voir comment travailler ensemble et établir un solide partenariat mondial avec le secteur privé et la société civile.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit s'attaquer aux moteurs du problème en demandant à l'Envoyé spécial de prendre des mesures efficaces concernant les chaînes d'approvisionnement afin de s'assurer que les entreprises légitimes n'encouragent pas involontairement la traite des êtres humains dans les zones de conflit. Ces mesures pourraient s'inspirer des enseignements tirés de l'expérience et du guide sur le devoir de diligence des entreprises qui exploitent les minerais provenant de zones de conflit, ainsi que des nouvelles lois et règles adoptées par certains États Membres concernant la transparence des chaînes d'approvisionnement.

Pour terminer, je voudrais encore une fois remercier le Conseil de sécurité d'aborder l'examen de cette question dans laquelle l'Organisation des Nations Unies a si un important rôle de chef de file à jouer. Ce n'est qu'avec un tel leadership que l'esclavage pourrait être relégué dans le passé révolu de l'histoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Grono de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Taha et, exceptionnellement, je la remercie à l'avance de son

courage et d'avoir fait le voyage jusqu'ici pour partager son expérience avec le Conseil, ce qui, je le sais, n'est pas facile.

M^{me} Taha (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier la délégation des États-Unis d'avoir convoqué la présente séance et de m'avoir invité à prendre la parole devant le Conseil.

C'est avec tristesse, gratitude et espoir que je me tiens ici devant vous en tant que rescapée yézidie, fille de l'une des plus anciennes religions au monde menacée d'extinction. Je suis là pour parler des pratiques utilisées contre nous par ce qu'on appelle l'État islamique/Daech – traite des personnes, asservissement sexuel des femmes, recrutement d'enfants, déplacement et génocide. Je suis là pour vous parler de ce qui m'est arrivée et de ce qui est arrivé à une société qui a perdu espoir dans la vie et qui se dirige vers l'inconnu. Je suis là aussi pour parler au nom de plus de 3400 enfants et femmes encore enlevés. Je suis là pour vous parler de cette organisation terroriste mondiale qui est venue à nous pour nous éliminer, éliminer notre culture et nous priver de notre liberté. Je suis ici pour parler du cauchemar qui, du jour au lendemain, a bouleversé la vie d'une société tout entière.

Avant le 3 août 2014, je vivais avec ma famille, composée de ma mère – veuve – et de mes frères et sœurs. Notre village était charmant et nous vivions en paix. Mais, le 3 août, les milices de l'État islamique ont attaqué nos régions, et nous nous sommes retrouvés face à un véritable génocide. Ce grand nombre de forces du mal sont venues de différents pays avec des armes, du matériel et des uniformes dans le but de mettre fin à l'existence des Yézidis pour le motif que, selon leur interprétation, nous étions des infidèles. L'État islamique n'était pas venu que pour nous tuer, nous femmes et filles, mais aussi pour nous emmener comme butin de guerre et comme marchandise à vendre sur les places des marchés contre une insignifiante contrepartie et parfois sans.

Cette pratique criminelle n'était pas une pratique comme une autre mais répondait à une stratégie politique organisée et planifiée. L'État islamique est venu dans un seul but : détruire l'identité yézidie par la force, le viol, le recrutement d'enfants et la destruction de tous nos temples, qu'ils ont occupés. Tout cela ne peut être interprété que comme un acte de génocide contre notre identité, en particulier contre la femme yézidie étant donné qu'ils ont utilisé le viol comme moyen de détruire

les femmes et les filles et pour s'assurer qu'elles ne pourront plus jamais retrouver une vie normale.

Le 15 août, des éléments de l'État islamique nous ont tous convoqués à l'école du village où ils ont séparé les hommes des femmes et des enfants. Je les ai vu du deuxième étage emmener les hommes et les liquider. Six de mes frères ont été tués, et trois autres ont survécu au massacre. Nous, les femmes et les enfants, avons été transportés par bus de l'école vers une autre région. En cours de route, ils n'arrêtaient pas de nous humilier et de procéder à des attouchements honteux sur nous. Ils m'ont emmené à Mossoul avec plus de 150 autres femmes yézidies. Des milliers de femmes et d'enfants yézidis s'y trouvaient déjà entassés dans des immeubles, qu'on s'offrait comme des cadeaux. Un des individus s'est approché de moi et dit qu'il voulait m'emmener avec lui. J'avais les yeux baissés et j'étais terrifiée. Quand j'ai levé les yeux, j'ai vu un homme très grand, un véritable monstre. J'ai crié et beaucoup pleuré en lui disant que j'étais trop petite et qu'il était trop grand. Alors il m'a frappé et donné des coups de pied. Quelques minutes plus tard, un autre individu s'est rapproché. Les yeux toujours baissés, j'ai remarqué qu'il avait de petits pieds, alors le l'ai supplié de me garder auprès de lui car j'avais peur de l'autre. Celui qui m'a emmené m'a demandé de changer de religion mais j'ai refusé. Par la suite, il s'est présenté et m'a demandé en mariage, si on peut dire. J'ai dit que j'étais malade. Toutes les femmes avaient eu leurs règles parce qu'elles étaient terrifiées. Quelques jours plus tard, il m'a forcée à me préparer et à me maquiller et m'a prise cette nuit même. Une nuit noire.

Il m'a ensuite obligée de me mettre au service de sa section et n'arrêtaient pas de m'humilier. Il m'a obligée à mettre des vêtements qui ne couvraient pas entièrement mon corps. Ne pouvant plus supporter le viol et les tortures, j'ai décidé de fuir, mais l'un des gardiens m'a arrêtée. Cette nuit-là il m'a battue, demandé de me déshabiller et jetée dans une chambre avec des gardiens qui se sont acharnés contre mon corps jusqu'à ce que je perde connaissance. Trois mois après mon enlèvement, j'ai pu enfin m'enfuir et je vis actuellement en Allemagne, pays qui a accepté de me soigner, et je l'en remercie.

Mais je n'étais pas la seule à souffrir; les souffrances étaient collectives. Daech nous avait laissé deux options : ou embrasser l'islam ou mourir. Et même les familles qui ont accepté de devenir musulmanes pour échapper à la mort ont vu leurs hommes tués, leurs femmes violées et leurs enfants recrutés. Seize charniers

ont été découverts jusqu'à présent, dont un contenant les cadavres de 80 femmes que Daech ne voulaient plus, parmi lesquelles ma mère. Plus de 400 000 personnes ont été déplacées et plus de 40 % de notre territoire se trouvent encore sous le contrôle de l'État islamique.

Nos territoires libérés sont inhabitables car ils sont dévastés, et les Yézidis ne pensent pas qu'ils pourront un jour vivre de nouveau sur leurs terres. Pas plus tard que la semaine dernière, plus de 70 Yézidis se sont noyés durant leur traversée périlleuse vers l'Europe. Ils sont des milliers à vouloir s'échapper, et un grand nombre d'entre eux estiment que la seule option c'est la migration. L'État islamique a transformé les femmes yézidies en « fourrage » pour le trafic de personnes. Je vais aujourd'hui présenter nos exigences au Conseil, et j'espère sincèrement que l'humanité ne s'est pas encore éteinte.

Premièrement, nous exigeons la libération des plus de 3 400 femmes et enfants qui continuent de souffrir et de vivre à la merci de ceux qui n'en ont aucune.

Deuxièmement, nous exigeons que les incidents qui se sont produits, notamment les meurtres, l'esclavage collectif et le trafic de personnes, soient reconnus comme des actes de génocide. Je demande aujourd'hui au Conseil de trouver des solutions à la question du génocide en saisissant la Cour pénale internationale.

Troisièmement, nous exigeons la libération de tous nos territoires, notamment mon village, Kocho, afin que nous puissions enterrer nos morts. Nous exigeons la mise en place d'une protection internationale des territoires yézidis et des minorités menacées afin qu'un jour, nous puissions retourner dans nos régions et vivre en paix. Je demande également la création d'un fonds international, sous supervision internationale, pour offrir une compensation aux victimes et reconstruire la région.

Quatrièmement, nous demandons aux membres du Conseil d'ouvrir les portes de leurs pays à ma communauté. Nous sommes des victimes et nous avons le droit de rechercher la sécurité dans un pays qui préserve notre dignité. Chaque jour, des centaines de personnes risquent leurs vies. Nous prions aujourd'hui les membres d'envisager, à l'instar de l'Allemagne, l'installation dans leurs pays des Yézidis et des membres d'autres minorités menacées, en particulier les victimes de la traite de personnes.

Et enfin, cinquièmement, nous prions le Conseil d'éliminer Daech définitivement. J'ai subi la

douleur qu'ils m'ont infligée. J'ai été témoin de leurs agissements diaboliques. Tous ceux qui commettent les crimes de trafic d'êtres humains et de génocide doivent être traduits en justice afin que les femmes et les enfants puissent vivre en paix en Iraq, en Syrie, au Nigéria, en Somalie et partout dans le monde. Ces crimes contre les femmes et ces atteintes à leur liberté doivent être éliminés dès aujourd'hui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je tiens à souligner que j'ai participé à un grand nombre de séances du Conseil de sécurité, et l'on n'applaudit pas. Mais aujourd'hui, on applaudit une jeune femme remarquable.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle que la Charte des Nations Unies lui confère la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil rappelle la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui contient la première définition arrêtée sur le plan international de l'acte criminel que constitue la traite d'êtres humains et prévoit un cadre permettant de la prévenir et de la combattre efficacement.

Le Conseil condamne dans les termes les plus énergiques les cas de traite d'êtres humains signalés dans les zones touchées par un conflit armé. Il note également que la traite d'êtres humains nuit à l'état de droit et favorise d'autres formes de criminalité transnationale organisée, ce qui peut exacerber les conflits et alimenter l'insécurité.

Le Conseil déplore tous les actes de traite des personnes auxquels se livre l'« État islamique d'Iraq et du Levant » (EIL), également appelé Daech, notamment à l'encontre des Yézidis, ainsi que toutes ses violations du droit international humanitaire et atteintes aux droits de l'homme, déplore également tous les actes de traite d'êtres humains et toutes les violations et atteintes auxquelles se livrent l'Armée de résistance du Seigneur et d'autres groupes terroristes ou armés, dont Boko Haram, à des fins d'esclavage

sexuel, d'exploitation sexuelle et de travail forcé pouvant contribuer à leur financement et à leur subsistance, et souligne que certains actes liés à la traite d'êtres humains en temps de conflit armé peuvent constituer des crimes de guerre.

Le Conseil réaffirme qu'il importe au plus haut point que tous les États Membres appliquent intégralement les résolutions pertinentes concernant l'EIIL, notamment les résolutions 2161 (2014), 2170 (2014), 2178 (2014), 2199 (2015) et 2249 (2015). Il réaffirme également qu'il importe au plus haut point que tous les États Membres appliquent intégralement ses résolutions pertinentes, notamment sa résolution 2195 (2014), dans laquelle il constate avec inquiétude que, dans certaines régions, des terroristes tirent profit de la criminalité transnationale organisée, notamment la traite d'êtres humains, ainsi que sa résolution 2242 (2015), dans laquelle il constate avec préoccupation que les actes de violence sexuelle et sexiste s'inscrivent notoirement parmi les objectifs stratégiques et dans l'idéologie de certains groupes terroristes.

Le Conseil demande aux États Membres de renforcer leur engagement politique et de mieux s'acquitter des obligations qui leur incombent d'incriminer, de prévenir et de combattre de toute autre manière la traite d'êtres humains, et de redoubler d'efforts pour détecter et désorganiser la traite, notamment en mettant en place des mécanismes solides d'identification des victimes et en donnant aux victimes identifiées accès à des services de protection et d'aide, en particulier en temps de conflit. Il souligne à cet égard l'importance de la coopération internationale des forces de l'ordre, notamment en ce qui concerne les enquêtes et les poursuites relatives aux cas de traite, et, à cet égard, demande à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer d'apporter son appui en fournissant une assistance technique à la demande.

Le Conseil demande aux États Membres d'envisager de ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ou d'y adhérer. Il demande également aux États parties

à la Convention et au Protocole de redoubler d'efforts pour les appliquer efficacement.

Le Conseil prend note des recommandations formulées par le Groupe de travail sur la traite des personnes, créé par la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, depuis le début de ses travaux, et demande aux États Membres de redoubler d'efforts pour créer les conditions politiques, économiques et sociales permettant de mettre fin à ce crime.

Le Conseil de sécurité note les effets particuliers que la traite d'êtres humains en situation de conflit armé a sur les femmes et les enfants, les rendant notamment plus vulnérables encore à la violence sexuelle et sexiste. Il entend continuer d'examiner ces effets, notamment, selon qu'il conviendra, au sein du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, dans les limites de son mandat, et dans le cadre des travaux qu'il mène pour prévenir et combattre la violence sexuelle en temps de conflit.

Le Conseil exprime sa solidarité et sa compassion envers les victimes de la traite, notamment en cas de conflit armé, partout dans le monde, et souligne que les États Membres et le système des Nations Unies doivent identifier préventivement les victimes de la traite parmi les populations vulnérables, notamment les réfugiés et les déplacés, répondre à l'ensemble de leurs besoins, notamment en cherchant activement à les identifier et, le cas échéant, en leur fournissant une aide médicale et un accompagnement psychosocial ou en leur y donnant accès, dans le cadre des activités de maintien et de consolidation de la paix, et veiller à ce que les victimes de la traite soient traitées comme victimes de la criminalité et conformément à la législation nationale et ne soient pas sanctionnées ni stigmatisées pour avoir participé à des activités illégales sous la contrainte.

Le Conseil engage les États Membres à faire répondre de leurs actes ceux qui se livrent à la traite d'êtres humains en situation de conflit armé, en particulier leurs agents et fonctionnaires, ainsi que tous fournisseurs et leurs sous-traitants, et exhorte les États Membres à prendre toutes les mesures voulues pour réduire le risque que leurs marchés publics et leurs chaînes

d'approvisionnement puissent contribuer à la traite d'êtres humains en temps de conflit armé.

Le Conseil se félicite de l'action menée actuellement dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et prie le Secrétaire général de prendre des mesures supplémentaires pour empêcher que la traite d'êtres humains ne se produise dans les opérations de maintien de la paix et réagir avec la plus grande fermeté aux cas signalés, de sorte que toute personne se livrant à l'exploitation ait à répondre de ses actes.

Le Conseil prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures requises pour réduire autant que possible le risque que les passations de marchés et les chaînes d'approvisionnement de l'Organisation puissent contribuer à la traite d'êtres humains en temps de conflit armé.

Le Conseil engage instamment les organismes des Nations Unies présents dans des pays en conflit ou qui sortent d'un conflit à renforcer leurs capacités techniques d'évaluer le risque que le conflit donne lieu à des cas de traite d'êtres humains, d'identifier préventivement les victimes et de donner aux victimes identifiées l'accès aux services dont elles ont besoin.

Le Conseil exprime son intention de rester saisi de la question de la traite des personnes.

Le Conseil prie le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès qui auront été accomplis dans les douze prochains mois concernant l'amélioration des mécanismes de lutte contre la traite d'êtres humains et l'application des mesures énoncées dans la présente déclaration. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2015/25.

Tout cela est peut-être un peu bureaucratique pour nos invités d'aujourd'hui, mais c'est ainsi que le système des Nations Unies fonctionne et que nous faisons en sorte d'obtenir des résultats. J'ajoute qu'il est très important que le Conseil de sécurité se soit exprimé pour la première fois que ces questions.

Je vais à présent donner la parole aux membres du Conseil.

M. Oyarzun Marchesi (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés le Vice-Secrétaire général,

M. Jan Eliasson; M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; et M. Nick Grono, Directeur de Freedom Fund. Si mon discours semble haché, c'est parce que j'ai beaucoup de mal à prendre la parole dans cette salle après Nadia. Aujourd'hui, pour venir dans cette salle, j'ai quitté mon bureau et je suis venu à pied, tranquillement. J'ai la chance de ne pas vivre dans une situation de conflit. J'ai la chance de ne pas avoir une expérience de première main de la traite des personnes. J'ai la chance de ne pas savoir ce que c'est que la violence sexuelle en conflit.

Ma plus grande proximité avec ce type de situation, je l'ai connue au mois de mars, lorsque le Secrétaire général a inauguré, à l'entrée du Siège de l'Organisation, le Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Je crois me rappeler qu'à cette occasion, il a clairement dit que ce monument devait certes nous pousser à ne pas oublier le passé, mais qu'il devait avant tout nous inciter à nous tourner vers l'avenir, à regarder le présent, et à nous attaquer à la forme moderne de l'esclavage qu'est la traite des personnes.

C'est pourquoi je propose que nous, les représentants des États Membres de l'Organisation, regardions ce monument, à chaque fois que nous entrons au Siège de l'ONU, et pensions aux gens comme Nadia, qui n'ont pas vécu la vie que la plupart d'entre nous avons vécue, et que nous exploitions tous les instruments à notre disposition pour lutter avec la plus grande fermeté contre la traite des personnes et la violence sexuelle en période de conflit.

Je crois que la déclaration présidentielle que nous avons adoptée aujourd'hui (S/PRST/2015/25) marque un pas en avant dans la bonne direction, mais, de toute évidence, ce n'est pas suffisant. Je tiens à remercier également l'Ambassadrice des États-Unis d'avoir réservé la séance de cette après-midi pour susciter chez nous une nouvelle prise de conscience du phénomène de la traite des personnes, qui est quelque chose dont nous devons véritablement avoir honte, car c'est probablement l'un des phénomènes les plus déplorables que vive l'humanité actuellement.

Je voudrais faire part de deux observations préliminaires au Conseil, avant de proposer certaines mesures complémentaires pour lutter efficacement contre la traite des personnes. Ma première réflexion est que la violence sexuelle pratiquée de manière stratégique par Daech et d'autres groupes terroristes peut entraîner une augmentation considérable de la probabilité que les

femmes et les filles deviennent un jour des victimes de la traite des personnes. Je voudrais rappeler ici la phrase prononcée il y a quelques semaines par le Président du Gouvernement espagnol, qui a dit qu' « En période de conflit armé, il est plus dangereux d'être une femme que d'être un soldat ». Voilà qui donne à réfléchir.

La seconde observation est que nous ne saurions accepter que l'économie politique ou – qui pis est –, l'économie financière des groupes terroristes intègre la traite des femmes et des enfants. Nous devons lutter contre ce phénomène de manière absolument horizontale.

Je vais à présent évoquer deux erreurs dans lesquelles, à mon avis, nous ne devons pas tomber. La première erreur consiste à penser que ce phénomène est limité à Daech. Il n'est pas limité à Daech. Comme l'a évoqué le Vice-Secrétaire général, il ne faut pas oublier les 276 filles du lycée de Chibok. Je crois qu'il est important de ne pas le perdre de vue. Deuxièmement, la traite des personnes n'est pas un phénomène lié exclusivement au terrorisme. Non, c'est un phénomène lié également aux grands conflits auxquels nous assistons de nos jours et aux multitudes de réfugiés que nous dénombrons dans le monde. Les vastes nombres de réfugiés et de déplacés rendent la traite des personnes plus facile à pratiquer.

S'agissant à présent de l'ONU, je dirai, en premier lieu, concernant la question à l'examen, bien que tout soit insuffisant pour Nadia – et je comprends que ce soit le cas – il faut que nous appliquions de manière beaucoup plus efficace l'architecture juridique existante, notamment le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme) et d'autres instruments. Et je voudrais dire avec fierté que mon pays, l'Espagne, a récemment adopté un plan d'action intégral contre la traite des femmes et des enfants pour la période 2015-2018, en espérant que les cas comme celui de Nadia ne se reproduiront plus.

Deuxièmement, pour renforcer le rôle que jouent les Nations Unies et le Conseil de sécurité dans le combat contre la traite des personnes, nous devons réfléchir à la possibilité de faire en sorte que le mandat des comités des sanctions inclue également des sujets aussi graves et aussi humiliants pour l'humanité que la traite des personnes.

Pour terminer, je voudrais parler des victimes. Les membres du Conseil savent que mon pays, l'un des fers de lance de la défense des victimes du terrorisme, a organisé, au Conseil de sécurité, une réunion selon la formule Arria au cours de laquelle, pour la première fois, les victimes du terrorisme ont pu faire entendre leurs voix. Aujourd'hui, l'Ambassadrice Power a réussi à faire en sorte que, pour la première fois, une victime de la traite des personnes – Nadia – puisse, avec beaucoup de courage, faire entendre sa voix ici au Conseil.

Enfin, je voudrais dire que si le fait d'être une victime du terrorisme est une situation très difficile, imaginons la gravité de la situation que vivent les victimes du terrorisme qui sont également victimes de la traite des personnes. C'est pourquoi je me permettrai de terminer sur une note personnelle en assurant à Nadia que ma délégation, l'Espagne, continuera de se battre pour que les situations comme la sienne ne se reproduisent plus. Et j'espère que, d'ici à quelques années, nous pourrons mettre un point final aux fonds des Nations Unies constitués spécifiquement pour prendre soin des personnes qui ont connu une vie aussi difficile que la sienne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Espagne du leadership dont il a fait preuve en organisant une réunion selon la formule Arria qui a permis aux victimes du terrorisme de se faire entendre. Nous devons le faire davantage au Conseil.

M. Cherif (Tchad) : Je remercie la présidence américaine d'avoir organisé la présente séance sur le sujet aussi important que d'actualité qu'est la traite d'êtres humains dans les situations de conflit.

Je remercie également M. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général; M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD); et M. Nick Grono, Directeur de Freedom Fund, de leurs exposés, ainsi que M^{me} Nadia Murad Basee Taha de son témoignage très émouvant.

La traite d'êtres humains est une activité criminelle organisée extrêmement lucrative, qui génère des profits estimés à des dizaines de milliards de dollars par an. Des millions de personnes, dont des femmes et des enfants, sont l'objet de cette traite et sont souvent abusées sexuellement. La traite des personnes est sans doute le nouvel esclavage du XXI^e siècle, contre lequel l'humanité doit dorénavant engager une lutte sans merci.

Dans certaines régions du monde, notamment au Moyen-Orient et en Afrique, des milliers d'hommes, de

femmes et d'enfants sont victimes de cette traite. Des groupes terroristes, tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant, Boko Haram, l'Armée de résistance du Seigneur et bien d'autres, s'adonnent à plusieurs formes d'exploitation, dont l'exploitation sexuelle, le travail ou le service forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes, autant de crimes abominables auxquels il faut trouver une solution urgente.

Le Tchad condamne énergiquement toutes ces pratiques criminelles. Conscient du lien étroit existant entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, y compris la traite d'êtres humains, le Tchad a initié et fait adopter en décembre dernier la résolution 2195 (2014) dont les dispositions pertinentes traitent aussi de la question que nous examinons aujourd'hui. À cet égard, il convient de rappeler qu'entre autres, cette résolution demande aux États Membres de l'ONU de ratifier de façon pressante la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2000, connue sous le nom de Convention de Palerme, et les Protocoles additionnels y relatifs. Dans cette optique, le Tchad appelle les États Membres à conjuguer davantage leurs efforts pour prévenir et réprimer la traite d'êtres humains, conformément aux Protocoles additionnels à la Convention susmentionnée. Un engagement fort des États et une coordination efficace de leurs actions sont impérativement nécessaires pour identifier et poursuivre en justice les auteurs de ces crimes odieux, où qu'ils se trouvent.

Le trafic de migrants vers l'Europe arrache plusieurs milliers de jeunes Africains en Méditerranée chaque année. C'est un crime grave contre lequel l'Afrique et le reste du monde doivent agir avec diligence. Malgré les actions visant à démanteler les réseaux de trafic des migrants, y compris à travers l'emploi de méthodes coercitives autorisées par la résolution 2240 (2015), le phénomène semble ne pas reculer. Le Tchad réitère à cet égard que les États d'origine, de transit et de destination des migrants doivent s'attaquer résolument aux causes profondes de ce mal. Il est primordial que la communauté internationale mette davantage l'accent sur le lien entre la paix, la sécurité et le développement économique en finançant des programmes destinés à créer des emplois pour les jeunes et les femmes, en particulier dans les pays d'origine des migrants.

Une solution durable à la traite des êtres humains appelle forcément une forte implication du Conseil de sécurité dans la résolution des conflits en cours

dans le monde, en particulier en Syrie, en Iraq, en Libye et dans d'autres pays africains. Pour ce faire, le Conseil de sécurité doit être uni afin de maintenir la paix et la sécurité internationales, et surtout interdire l'approvisionnement en armes et munitions des groupes armés, quels que soient leur nature et leurs objectifs. De même le Conseil doit-il veiller à mettre un terme à la déstabilisation des États faibles, sous quelque prétexte que ce soit, pour préserver la paix et la sécurité dans le monde.

Pour finir, le Tchad souligne l'importance d'une mise en œuvre universelle de la Convention de Palerme et de ses deux Protocoles additionnels. Cette Convention, fruit d'un long processus de réflexion, couvre tous les aspects de la traite des êtres humains. Ce phénomène a pris une proportion inquiétante sans précédent avec le développement du terrorisme. La réponse à ces crimes implique également un nouvel élan d'engagement et de détermination de la part de tous les États Membres de l'ONU.

M. Baublys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Chacun sait que les conflits armés, l'absence d'état de droit, la corruption généralisée, les mauvais traitements infligés aux minorités ethniques et religieuses et les violations systématiques et flagrantes des droits de l'homme sont autant de facteurs qui poussent les populations à se déplacer. Les réseaux de contrebande et de trafic se repaissent des tragédies humaines en Libye, en Iraq, en Syrie, en Afghanistan et ailleurs. Le trafic de personnes et la traite des êtres humains représentent une industrie de plusieurs milliards de dollars, au sein de laquelle le lien qui existe entre les criminels, les trafiquants et les terroristes est bien établi. Un nombre croissant de femmes et de filles sont transformées en esclaves et sont victimes de violences sexuelles et de viols. Certaines servent de kamikazes, notamment des fillettes n'ayant pas plus de 8 ou 10 ans, comme ce fut le cas pour certaines des victimes de Boko Haram.

L'on sait que l'Armée de résistance du Seigneur a enlevé quelque 30 000 enfants, garçons et filles. Nous ne pouvons pas oublier les milliers de femmes et d'enfants qui demeurent en captivité dans les zones contrôlées par Daech. Nous ne pouvons pas oublier les femmes et les filles yézidiennes qui ont été enlevées, vendues aux enchères, réduites en esclavage sexuel et rendues enceintes contre leur volonté. Nous ne pouvons pas non plus oublier les centaines de garçons yézidis qui ont été enlevés et ont défilé en première ligne sous les couleurs de Daech en portant des ceintures d'explosifs,

ou servant de boucliers humains. L'État islamique d'Iraq et du Levant prend pour cible les migrants et les réfugiés en Libye.

Franchement, il est moralement inacceptable que le Conseil reste les bras croisés et laisse cette alliance maléfique de trafiquants, de terroristes et de groupes armés exploiter la souffrance humaine. Le moins que nous puissions faire c'est appeler l'attention sur le sort des victimes, en y ajoutant notre ferme condamnation. Nous pouvons en outre relever le défi consistant à régler les conflits qui sont à l'origine des déplacements internes de population, des migrations irrégulières et des flux de réfugiés, que ce soit au Moyen-Orient, au Sahel, dans la région du bassin du lac Tchad ou dans la Corne de l'Afrique. Les États ont l'obligation juridique de prévenir et de combattre la traite d'êtres humains, de même que de repérer et de démanteler les réseaux de trafiquants. Nous devons tous redoubler d'efforts, travailler plus étroitement avec INTERPOL et d'autres organismes et stimuler la coopération internationale en matière de police et de justice.

Comme vient de le dire son Directeur exécutif, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime (ONUDC) peut fournir une assistance technique aux États Membres. Il peut contribuer à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles y relatifs. Une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies, comme certains orateurs l'ont évoqué, permettrait d'identifier efficacement les victimes de la traite d'êtres humains. Il faudrait envisager ce que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies peuvent faire. Il faut améliorer la formation des agents de première ligne, y compris les agents des forces de l'ordre, le personnel judiciaire, les douaniers et les travailleurs sociaux au niveau local. Les gouvernements, les chefs communautaires et religieux et la société civile doivent travailler tous ensemble pour veiller à ce que les victimes ne soient pas stigmatisées. Les victimes doivent bénéficier d'une assistance, d'une aide médicale, d'une protection et d'un soutien pour ne pas retomber aux mains des trafiquants.

Établir les responsabilités pour ces crimes est le pari le plus difficile. Nous encourageons les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que le système des Nations Unies à coopérer avec le Procureur de la Cour pénale internationale pour trouver les moyens de traduire en justice les auteurs d'actes de violence commis par des groupes extrémistes

et des terroristes. Nous devons par ailleurs intensifier la prévention en améliorant la coordination en matière de systèmes d'alerte rapide et d'analyse des conflits potentiels. Nous attendons avec impatience la nouvelle stratégie globale du Secrétaire général sur la prévention de l'extrémisme violent.

Il y a un mois à La Valette, au Sommet de l'Union africaine et de l'Union européenne, les dirigeants des deux continents se sont engagés à intensifier leurs efforts communs pour prévenir et combattre le trafic de migrants et éradiquer la traite des êtres humains. Ils se sont engagés à stopper les réseaux du crime organisé, à améliorer la gestion des frontières, à mieux se coordonner et à appliquer les accords existants. L'Union européenne et ses États membres sont à l'avant-garde de cette lutte en promouvant des normes mondiales plus élevées en matière de lutte contre la traite des êtres humains, y compris grâce aux processus de dialogue régionaux – comme les processus de Rabat et de Khartoum – avec les pays situés le long des voies migratoires de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest.

L'élimination de la traite des filles et des femmes vouées à toutes les formes d'exploitation constitue une priorité pour tous les pays de l'Union européenne. L'Union européenne a établi un cadre politique et juridique global sur la base d'une directive sur la lutte contre la traite et d'une stratégie élaborée à l'échelle de l'Union européenne elle-même. Les actions sont coordonnées par un coordonnateur européen de la lutte contre la traite. Il s'agit là d'une bonne pratique qui pourrait être partagée avec toutes les régions et institutions intéressées.

En fait, une organisation régionale peut jouer un rôle véritablement critique, comme le fait l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans toute l'Europe. L'OSCE est devenue un pôle important de coopération et de coordination pour la lutte contre la traite. L'Alliance de haut niveau contre la traite des personnes réunit chaque année les principaux décideurs des États participants de l'OSCE, des États méditerranéens associés à l'OSCE pour la coopération, des organisations internationales et régionales des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des représentants commerciaux.

Enfin, la déclaration présidentielle S/PRST/2015/25 adoptée aujourd'hui appelle l'ensemble des États Membres, le système des Nations Unies, les organisations régionales, la société civile et les chefs

religieux à prendre des mesures concrètes. Il est plus que temps d'agir.

M. Delattre (France) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier chaleureusement nos intervenants, dont les présentations et les témoignages démontrent tout l'intérêt pour le Conseil d'aborder la question de la traite des êtres humains en situations de conflits. Le témoignage de M^{me} Nadia Murad Basee Taha, elle-même victime d'atrocités commises par Daech, nous interpelle avec une force particulière et restera très présent dans nos mémoires.

Les actions commises par Daech au Moyen-Orient ou Boko Haram en Afrique illustrent, de manière dramatique, les liens qui existent aujourd'hui entre la paix et la sécurité internationales et la traite des êtres humains. Au niveau mondial, la traite des êtres humains est, avec le trafic de drogue et la contrefaçon, l'un des trafics les plus rentables, avec un « chiffre d'affaires » annuel estimé à 32 milliards de dollars- et les chiffres ont un sens – et aussi l'un des trafics les plus répandus.

Travail forcé, servitude sexuelle, enlèvements à des fins de prostitution forcée, viols, la liste des atrocités commises, par les groupes terroristes en particulier, en situations de conflits armés, est malheureusement longue, très longue. Pourtant, alors que la communauté internationale s'est investie fortement sur cette problématique depuis le début de notre siècle, des efforts supplémentaires sont indispensables pour faire reculer ce fléau. Je souhaite donc saluer l'initiative de la présidence des États-Unis et la remercier de nous donner l'occasion d'échanger sur ce sujet.

Pour ces groupes terroristes, dont les premières victimes sont généralement les femmes et les enfants, la traite des êtres humains n'est pas seulement un moyen de semer la terreur parmi les populations civiles, elle est également utilisée comme une source de financement. En Syrie, ce sont les femmes qui subissent les pires atrocités : les viols, les mariages forcés, la prostitution sont le quotidien des régions contrôlées notamment par le groupe Daech. En Iraq, Daech a mis en place un véritable marché où des femmes issues de groupes minoritaires, comme les yézidis ou les chrétiens, sont vendues pour servir d'esclaves sexuelles. La Commission d'enquête internationale sur les droits de l'homme en Iraq décrit un système qui dépasse les frontières, où l'on retrouve des femmes et même des filles yézidies une étiquette de prix au front, en vente sur les marchés de Raqqa en Syrie. Au Nigéria, Boko Haram torture, viole et retient prisonniers des centaines de femmes et d'enfants.

Ces actes ne sont pas seulement insupportables d'un point de vue moral, ils peuvent constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, voire des crimes de génocide s'agissant de certaines communautés. De tels crimes ne sauraient rester impunis. Les groupes terroristes qui commettent de telles atrocités repoussent les frontières de l'inhumanité, et c'est face à cela que nous sommes appelés à agir, et à agir dans le sens de la protection; protection des civils à l'évidence, mais aussi protection du droit et de ses principes.

Le Conseil a, à plusieurs reprises, débattu de sujets en lien étroit avec le phénomène de la traite des êtres humains, à l'occasion de l'adoption de la résolution 2195 (2014) par exemple, s'agissant des liens entre terrorisme et criminalité organisée, ou plus récemment encore de la résolution 2242 (2014) sur les femmes et la paix et la sécurité. Mais nos paroles doivent désormais être traduites en actes : la prévention, la protection des victimes et la lutte contre l'impunité doivent être nos priorités.

La lutte contre la traite des êtres humains est une priorité de premier plan pour la France. Ces trois axes que je viens de rappeler sont ceux qui guident le plan d'action national dont la France s'est doté en 2014 pour tenter d'endiguer ce fléau. Au plan international, nous disposons d'instruments internationaux pertinents, tels que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, dite « Convention de Palerme », et ses protocoles, dont celui consacré spécifiquement à la lutte contre la traite des êtres humains. Mais nous devons les renforcer et veiller à leur pleine mise en œuvre par l'ensemble de la communauté internationale. C'est dans cet objectif que la France plaide notamment pour la mise en place d'un mécanisme d'examen permettant de vérifier et de faciliter la mise en œuvre de ces instruments. Nous contribuons également au programme mondial de lutte contre le trafic d'êtres humains de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dont je tiens ici à saluer le travail remarquable.

Enfin, comme elle l'a fait lors de la conférence du 8 septembre dernier sur les victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient, la France continuera à mobiliser la communauté internationale chaque fois qu'elle en aura l'occasion et le pouvoir.

Lorsque nous assistons à des crimes aussi effroyables que ceux dont nous sommes aujourd'hui les témoins, nous avons la responsabilité collective d'agir pour y mettre fin et poursuivre les responsables de

tels actes. Soyez assurée, Madame la Présidente, de la mobilisation totale de la France en ce sens.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons d'emblée remercier les intervenants pour leurs exposés instructifs et leur évaluation de la menace que constitue la traite des personnes en situations de conflits. Nous devons, au cours de la présente séance, porter notre attention sur les crimes commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) et par d'autres groupes terroristes, et sur les conséquences très lourdes de ces crimes dans la région et au-delà.

Face à la multiplication sans précédent des actes de terrorisme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, nous ne pouvons qu'être particulièrement consternés par les atteintes portées aux droits des minorités religieuses, nationales et ethniques : les chrétiens, les Kurdes, les Yézidis et d'autres. Ces derniers mois, des milliers de Yézidis ont été capturés par les terroristes et transformés en marchandises vivantes. Des femmes et des enfants sont réduits en esclavage, soumis à des mariages forcés ou à des violences sexuelles. Face à cette oppression et à ces atrocités, de nombreux Yézidis et des membres d'autres minorités sont contraints de fuir leur foyer, et beaucoup d'entre eux ont péri.

Nous condamnons avec force ces pratiques criminelles et appelons les États à renforcer leur lutte contre la traite des personnes, à rationaliser l'échange d'information et à coopérer afin d'identifier les voies de financement des activités terroristes. Et il faut appliquer les sanctions du Conseil de sécurité aux institutions et aux individus qui financent les activités terroristes, par le biais notamment de la traite des personnes.

Les crimes perpétrés par l'EIL s'inscrivent dans un problème d'ordre mondial. Les mêmes crimes sont commis par Boko Haram, l'Armée de résistance du Seigneur et d'autres groupes et organisations terroristes. Et ces crimes se produisent dans les situations de conflits armés en cours dans diverses régions du monde. La traite internationale des personnes est gérée par des organisations criminelles bien organisées. Chaque année, des centaines de milliers de personnes sont dupées, puis vendues à des fins d'exploitation économique ou sexuelle. Elles deviennent des marchandises qui génèrent des milliards de dollars de bénéfice.

Il faut donc prendre des mesures vigoureuses contre les groupes criminels qui organisent ou aident

ces transactions illicites de marchandises vivantes. Ce n'est qu'en adoptant une approche globale – et non pas uniquement en renforçant les politiques migratoires – que l'on pourra lutter avec succès contre la traite des personnes. Nous sommes favorables au renforcement du rôle de coordination par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des efforts déployés par les organismes internationaux et nationaux qui luttent contre l'esclavage contemporain. Nous saluons le travail réalisé dans ce domaine. Compte tenu de la division du travail à l'ONU, le Conseil de sécurité peut apporter une contribution importante à la lutte contre la traite des personnes que pratiquent les terroristes dans les situations de conflits armés. Ceci est particulièrement important au vu de l'ampleur et de l'urgence de la menace que ces actions posent à la paix et la sécurité internationales.

Nous croyons que le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, adopté par la résolution 64/293 de l'Assemblée générale, continue d'être un outil important pour guider nos travaux. Nous sommes convaincus que sa mise en oeuvre contribuerait à sensibiliser davantage l'opinion publique à travers le monde et permettrait d'améliorer sensiblement la coopération entre toutes les parties concernées. La traite des personnes, notamment ses formes les plus effroyables dans les régions contrôlées par des terroristes, ne pourra être éliminée que grâce aux efforts concertés de tous les États et de toutes les organisations internationales compétentes et en recourant pleinement au cadre juridique international en place.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite de la convocation de la présente séance. Je tiens à remercier tous les intervenants des exposés qu'ils ont présentés.

Dans les zones de conflit armé, les femmes et les enfants sont toujours vulnérables et sujets à toutes sortes de violences, d'atteintes et de formes d'isolement. Dès lors, la communauté internationale doit d'urgence leur fournir une assistance. Depuis peu, des organisations terroristes telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant et Boko Haram mènent des activités criminelles, notamment la traite de personnes, au Moyen-Orient et en Afrique, compromettant un peu plus encore les droits et les intérêts des femmes et des enfants, et entraînant la détérioration de leurs conditions de vie. La communauté internationale doit coordonner étroitement son action et déployer des efforts concertés pour protéger davantage

les femmes et les enfants qui vivent dans des zones de conflit. À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur les éléments suivants.

Premièrement, la souveraineté des pays concernés doit être respectée et leur rôle encouragé. C'est aux pays concernés qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger les femmes et les enfants qui vivent sur leur sol et de combattre la traite des personnes. De son côté, et dans le respect de la souveraineté de ces pays, la communauté internationale doit fournir un appui constructif et les aider à renforcer leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme et de contrôle des frontières afin de maintenir la stabilité et la tranquillité dans le pays et la région.

Deuxièmement, il convient d'adopter une démarche globale afin de s'attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes. La coopération internationale doit être renforcée pour combattre efficacement les activités criminelles telles que la traite des personnes, et fournir de vastes garanties de sécurité et une assistance humanitaire aux femmes et aux enfants qui vivent dans des zones de conflit. Il faut aussi faire avancer énergiquement les processus politiques et promouvoir la réconciliation nationale ainsi que le règlement des différends par le dialogue et la concertation, afin d'éliminer les causes profondes des conflits armés et de créer un environnement stable pour la protection des femmes et des enfants.

Troisièmement, la priorité doit être donnée au renforcement des efforts de lutte contre le terrorisme. Le terrorisme représente une grave menace pour la sécurité de la communauté internationale. La traite de personnes est devenue une source de financement pour les organisations terroristes. La communauté internationale doit mettre pleinement en œuvre les résolutions du Conseil relatives à la lutte antiterroriste, renforcer la coordination et la coopération pour créer des synergies en matière de lutte contre le terrorisme, couper totalement les canaux de financement des organisations et arrêter les mouvements transfrontières des terroristes, et combattre résolument toutes les activités terroristes et criminelles qui remettent en cause les fondements de la civilisation humaine.

Quatrièmement, nous devons coopérer davantage pour créer des synergies entre les différents mécanismes existants. L'ONU, le Conseil de sécurité, l'Office contre la drogue et le crime et ONU-Femmes doivent mettre à profit leurs atouts respectifs et améliorer leur coordination, dans le respect du mandat de chacun, afin

de créer une dynamique internationale en faveur de la lutte contre les activités criminelles, y compris la traite des personnes, et de la pleine protection des droits des femmes et des enfants en période de conflit.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous tenons à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir pris l'initiative d'organiser cette séance d'information tout à fait novatrice et des éléments de réflexion que vous avez fournis pour guider nos discussions. Nos remerciements vont aussi au Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, pour avoir donné le ton de notre débat de cet après-midi. Nous remercions par ailleurs le Directeur exécutif de l'Office contre la drogue et le crime, M. Yury Fedotov, et M. Grono d'avoir partagé avec nous leurs points de vues sur un problème qui suscite une grave inquiétude et revêt une importance considérable à l'heure actuelle.

Le moins que l'on puisse dire c'est que le témoignage de Nadia Murad Basee Taha est absolument déchirant. Il vaut mieux l'imaginer que le vivre. Nous saluons son courage.

Dans un climat international de plus en plus délétère, les situations de conflit exposent les civils à de graves dangers, et parmi ces dangers il y a la traite des personnes et l'exploitation sexuelle. Les groupes terroristes, tels l'État islamique d'Iraq et du Levant et Boko Haram, agissant au mépris total du droit international humanitaire, ont sans aucun scrupule donné une nouvelle dimension à la traite et à l'exploitation sexuelle des femmes et des filles vivant dans des situations de conflit. Ces groupes se sont livrés à des actes d'une perversion scandaleusement effroyable qui constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

L'État nigérian tient à assurer la communauté internationale de sa détermination inébranlable à contenir, affaiblir et vaincre Boko Haram, avec l'aide de ses voisins frontaliers que sont le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Bénin. D'ailleurs, l'armée a déjà sauvé un nombre important de femmes et de filles qui étaient otages de Boko Haram et n'entend nullement s'arrêter là. Nous sommes convaincus que nous finirons par sauver tous les otages.

Pour présenter les choses en termes très généraux, éliminer la traite des personnes et les autres formes d'esclavage moderne dépasse la capacité des États pris individuellement. Cela exige une action internationale concertée entre un vaste ensemble d'acteurs,

parmi lesquels les États-nations, les organisations internationales, la société civile, les organisations non gouvernementales et les chefs communautaires. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts des acteurs humanitaires qui mènent des campagnes de plaidoyer pour sensibiliser aux dangers de la traite, aux tactiques employées pour forcer les victimes de cette traite et aux mesures que les victimes potentielles peuvent prendre pour se protéger.

Outre l'adoption de mesures préventives, les États doivent s'employer à protéger les victimes. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ou Protocole de Palerme, demande expressément aux États de protéger les droits fondamentaux des victimes et de prendre des mesures en vue d'assurer le rétablissement physique, psychologique et social des victimes de la traite des personnes. Les lois et les procédures qui protègent les victimes encouragent ces dernières à se faire connaître, ainsi que Nadia l'a fait aujourd'hui, et à témoigner contre les trafiquants et leurs organisations.

La protection fait aussi partie intégrante du processus de réadaptation et de réinsertion des victimes. À cet égard, il convient d'appuyer le travail louable réalisé par divers acteurs, notamment les organisations non gouvernementales nationales et internationales, pour permettre aux victimes de la traite de se réadapter.

La lutte contre la traite des êtres humains est une priorité nationale au Nigéria. L'Agence nationale pour l'interdiction de la traite des personnes, qui a été créée en 2003 – et je crois que le Nigéria a été l'un des premiers pays au monde à mettre en place une organisation de cette nature – est l'organisme principal chargé de conduire cette lutte. Depuis sa création, l'Agence a constitué un cadre juridique et institutionnel efficace et complet pour l'interdiction, la prévention, la détection, la répression et le jugement des crimes liés à la traite de personnes. L'Agence, avec la collaboration active des partenaires internationaux, contribue grandement à la lutte contre la traite des personnes.

Entre autres accomplissements, l'Agence a permis de faire condamner plusieurs trafiquants et de faciliter le sauvetage et la réinsertion de personnes victimes de la traite. Conscient des nouvelles tendances observées en matière de traite de personnes et de la nécessité de renforcer davantage le cadre institutionnel, le Parlement a promulgué en 2015 la nouvelle loi de caractère exécutoire et administratif interdisant la traite des personnes. Voilà qui souligne clairement la volonté

indéfectible du Gouvernement nigérian de lutter contre la traite des personnes.

Nous estimons que, de son côté, le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle plus central dans la lutte mondiale contre la traite des personnes. Un des moyens d'y parvenir serait pour le Conseil de faire de la traite des personnes en temps de conflit une question thématique à part entière de son ordre du jour. Je crois d'ailleurs que vous en avez parlé, Madame la Présidente, au cours de notre déjeuner de ce midi. Le Conseil devrait aussi renforcer et améliorer ses contacts avec l'Office contre la drogue et le crime et l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres acteurs compétents ayant une expérience des activités de lutte contre la traite. Des exposés réguliers par ces organismes permettraient au Conseil de se tenir informé des évolutions en matière de traite des personnes dans les zones de conflit.

Le Conseil pourrait également envisager d'élargir les mandats de protection des civils des missions de maintien de la paix à la question de la lutte contre la traite. Cela serait particulièrement utile dans les situations de conflit où les déplacés risquent fortement d'être victimes de la traite. Bien entendu, cela exige qu'une formation spécialisée soit prodiguée au personnel humanitaire et chargé du maintien de la paix qui sera appelé à travailler avec les victimes et les victimes potentielles de la traite des personnes. Dans les situations d'après-conflit, des initiatives visant à la réhabilitation des victimes doivent être intégrées dans les processus de justice transitionnelle et de responsabilisation menés sous l'égide des Nations Unies.

Sur la base de ce que j'ai entendu aujourd'hui, le lien entre la traite des êtres humains et la paix et la sécurité internationales est évident et ce qu'il faut faire pour lutter contre la traite des êtres humains est clair. Les États doivent respecter leurs obligations en vertu du Protocole de Palerme. Le Conseil de sécurité doit faire davantage pour montrer la voie à suivre. En effet, tout le monde doit apporter sa pierre à l'édifice. En ce qui nous concerne, nous demeurons résolus à coopérer avec tous les acteurs aux niveaux national, régional et international dans le cadre de notre lutte collective contre le trafic des êtres humains.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Normalement, à ces réunions, la tradition veut qu'on remercie les intervenants de leurs exposés, et je les remercie très sincèrement. Je tiens tout particulièrement à remercier Nadia Taha de son témoignage devant le Conseil aujourd'hui. Je crois qu'on ne saurait

sous-estimer l'effet que cela a quand quelqu'un qui a subi ce qu'elle a subi a le courage de partager ses expériences avec nous comme elle l'a fait aujourd'hui. Cela peut sembler étrange pour nous qui sommes assis dans cette salle, dans une ambiance si solennelle, d'entendre un témoignage aussi direct.

Le courage de M^{me} Taha nous motive à prendre le genre de mesures qu'elle a décrites et à mener des débats comme celui qui s'est tenu autour de cette table aujourd'hui. Plus précisément, en ce qui concerne Daech, elle a dit que nous devons l'éliminer complètement. Il est évident que mon gouvernement est d'accord avec cette proposition, et je crois que tout le monde est d'accord, ainsi que tous les gouvernements représentés autour de cette table. La brutalité et l'inhumanité de Daech nous dégoûtent. Nous avons entendu aujourd'hui une histoire – l'histoire de M^{me} Taha –, qui illustre cette inhumanité, et c'est extraordinaire pour nous de l'entendre d'une manière aussi directe, assis dans cette salle. Toutefois, ce qui est encore plus choquant, c'est que l'histoire de M^{me} Taha n'est pas unique. Il y a d'innombrables autres histoires d'enlèvements, de viols, de mariages forcés, de conversions forcées et d'esclavage.

Malheureusement, Daech n'est pas le seul à se livrer à la traite des êtres humains. C'est une pratique répandue dans le monde entier, de la République démocratique du Congo à l'Afghanistan, en passant par la Birmanie et la Somalie. L'Organisation internationale du travail estime que 21 millions de personnes sont victimes de la traite d'êtres humains, du travail forcé et de l'esclavage moderne. D'autres études parlent de 35 millions. Ce chiffre représente la moitié de la population de mon pays. Cela ne peut pas continuer ainsi.

Pour cette raison, je salue le leadership dont a fait preuve l'Ambassadrice Power en appelant l'attention du Conseil sur cette question. À mon avis, nous devrions aborder la lutte contre ce fléau sous trois perspectives. Premièrement, la communauté internationale doit faire preuve de leadership pour donner à cette question la priorité qu'elle mérite, comme nous le faisons aujourd'hui. Deuxièmement, nous devons faire davantage pour aider les groupes à risque, notamment les groupes minoritaires qui sont exposés à la traite des personnes. Troisièmement, le Conseil doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à l'instabilité et à l'insécurité, qui favorisent la traite des êtres humains.

Comme le Vice-Secrétaire général vient de nous le rappeler, dans le cadre des objectifs de développement durable, la communauté internationale s'est expressément engagée à prendre sans tarder des mesures efficaces pour éliminer le travail forcé et mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains. Nous devons faire de cet objectif une réalité. Pour ce faire, tous les membres de la communauté internationale doivent faire preuve de détermination sur le plan politique pour faire de cette question une priorité. C'est là ma première observation. Pour ce faire, il faudra affronter de dures vérités. Dans mon pays, le Royaume-Uni, il y a au moins 13 000 personnes victimes de l'esclavage moderne. Je parle du Royaume-Uni. Cette question ne concerne pas seulement des groupes tels que Daech ou Boko Haram. En reconnaissant nos propres problèmes, nous pouvons tous faire preuve de leadership et agir. Cette année, le Parlement britannique a adopté une loi sur l'esclavage moderne. Cette loi met à la disposition des autorités chargées de veiller au respect de la loi de meilleurs outils pour lutter contre ce fléau. Elle prévoit une peine maximale d'emprisonnement à vie pour les auteurs de ces crimes et plus important, renforce l'appui et la protection dont bénéficient les victimes de l'esclavage.

La législation n'est qu'une partie de la solution. Nous devons également faire appel aux organisations internationales, aux entreprises et à la société civile pour qu'elles montrent la voie à suivre. Le Royaume-Uni travaille avec l'Union européenne, le Commonwealth, le Santa Marta Group et les Nations Unies pour dégager un consensus sur cette question à l'échelle mondiale. Cela signifie que nous devons mieux coordonner nos efforts, mais également nous assurer que ces organisations n'ont rien à voir avec des pratiques associées à la traite de personnes. Cela signifie que les Casques bleus doivent se conformer strictement à la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles; que les institutions financières internationales doivent faire preuve de diligence lorsqu'il s'agit d'octroyer des fonds aux projets pour éviter de promouvoir le travail forcé sans le savoir; et que les entreprises doivent être comptables de leurs propres actions en veillant à la transparence de leur chaîne d'approvisionnement.

S'agissant de ma deuxième observations – aider les groupes à risque –, aujourd'hui, nous avons entendu parler de l'impact disproportionné que la traite des personnes a sur certains groupes, qu'il s'agisse de femmes et de jeunes filles ou de membres des communautés minoritaires; qu'il s'agisse de chrétiens,

de musulmans, de mandéens, de yézidis ou de personnes appartenant à d'autres religions. Il incombe donc à tous les gouvernements de veiller à ce que les groupes minoritaires soient protégés, et il incombe à tous les membres du Conseil de leur apporter leur concours à cet égard.

Le Royaume-Uni apporte son concours au Gouvernement iraquien dans ses efforts visant à protéger toutes les minorités, à promouvoir les droits de l'homme et à rétablir l'état de droit. Par l'entremise de notre aide au développement, nous finançons des activités visant à protéger des civils vulnérables, y compris par l'assistance juridiques et par le truchement des groupes de soutien psychologique pour les femmes. Nous nous employons également à combattre la violence contre les femmes et les filles – qui est souvent une conséquence de la traite des personnes – dans le monde entier. Le Royaume-Uni finance des organisations qui s'occupent des survivants. Nous luttons contre l'impunité pour les auteurs de violences sexuelles en apportant notre son concours relativement à des affaires portées devant les juridictions nationales. En outre, nous finançons des programmes qui mettent l'accent sur les changements de mentalités en vue de prévenir la violence contre les femmes et les filles, dont une formation qui a été prodiguée à 800 soldats Peshmergas sur la façon d'intervenir avec sensibilité auprès des victimes de violences sexuelles dans le cadre de la lutte contre Daech. J'espère que tous les autres membres du Conseil feront tout ce qui est en leur pouvoir pour appuyer ce genre d'efforts.

Je voudrais conclure avec ma troisième observation. Le moyen le plus efficace par lequel le Conseil de sécurité peut prévenir les violations flagrantes des droits de l'homme qui ont été portées à notre connaissance aujourd'hui est de garantir la stabilité et la sécurité. Cela signifie qu'il faut récupérer les territoires contrôlés par Daech. Cela signifie qu'il faut trouver une solution politique à la crise syrienne, et cela signifie qu'il faut faire usage de tous les outils de prévention des conflits dont dispose le Conseil pour prévenir des situations d'instabilité à l'avenir. En fin de compte, comme M. Grono vient de nous le rappeler, cela signifie qu'il faut s'attaquer aux causes profondes de la traite des personnes et appuyer des changements normatifs pour que ces comportements ne soient plus tolérés, pour garantir une gouvernance sans exclusive et pour que la pluralité des religions, des cultures et des perspectives ne soit pas seulement tolérée, mais adoptée et célébrée.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Vice-Secrétaire général, M. Fedotov et M. Grono de leurs exposés. À l'instar d'autres orateurs, je voudrais rendre hommage à Nadia. Son témoignage nous confronte à la réalité de la situation, mais elle nous confronte également à notre réalité au sein du Conseil.

Quand je suis arrivé ici il y a 35 ans, nous passions beaucoup de temps à élaborer une multitude de documents complexes pour protéger les droits de l'homme. Trente-cinq ans plus tard, nous sommes confrontés à la réalité que l'esclavage est un phénomène réel et bien vivant dans notre monde. Nous avons fait des progrès en ce qui concerne les instruments normatifs et nous avons fait marche arrière en ce qui concerne nos pratiques. Telle est la terrible réalité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Par conséquent, nous remercions les États-Unis d'avoir appelé l'attention du Conseil sur cette question. Nous remercions Nadia d'avoir eu le courage de partager avec nous, avec des détails poignants, les horreurs qu'elle a subies, ainsi que sa famille et son peuple. Nous ne devons pas oublier que les victimes de Boko Haram et les femmes prises au piège des conflits au Soudan du Sud, en République centrafricaine et ailleurs ont subi le même traitement.

Comme d'autres, nous sommes choqués par les violations perpétrées par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) à l'encontre des milliers de Yézidis, en particulier les femmes et les enfants, et par ce qui semble être un programme d'esclavage de masse. Comme Nadia nous l'a rappelé, des femmes et des filles sont simplement offertes en cadeau. Ce qui est particulièrement préoccupant à ce sujet est que cette situation peut se perpétuer. La traite d'êtres humains exacerbe les conflits et les conflits exacerbent la traite d'êtres humains. La traite des êtres humains, comme nous l'avons entendu dire aujourd'hui, se présente sous de nombreuses formes et poursuit de nombreux buts. Elle est également très répandue dans le monde occidental. Elle a souvent une dimension sexospécifique, touchant de manière disproportionnée les femmes et les enfants. Les victimes de la traite sont utilisées comme combattants et esclaves sexuelles, contraintes de se marier ou utilisées à des fins de travail forcé sur terre et en mer. Elles deviennent un bien meuble et une source de revenus qui financent les conflits ou le terrorisme.

Nous reconnaissons qu'il est difficile de lutter efficacement contre ce phénomène, en particulier dans le contexte de conflits qui sont inextricables et qui

s'opposent fortement à l'intervention de la communauté internationale. Cela est particulièrement vrai dans les régions où la primauté de l'État est inexistante, comme c'est le cas des pires exemples que nous avons entendus aujourd'hui. Toutefois, il s'agit d'un phénomène dont nous devons nous occuper, y compris par le biais d'une prévention des conflits plus efficace. Les enquêtes et l'obligation de rendre des comptes revêtent une importance cruciale. Les actes liés à la traite des êtres humains, y compris ceux commis par l'EIIL, sont susceptibles de constituer des crimes au regard du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Ces actes peuvent constituer des crimes contre l'humanité, un génocide ou des crimes de guerre. Les mesures d'enquête et de poursuite des auteurs doivent être engagées aux niveaux national et international, et la coopération doit être renforcée lorsque la traite franchit les frontières. Les États Membres doivent aussi s'assurer que des services appropriés sont en place pour traiter les traumatismes physiques et psychologiques subis par les victimes et leurs familles.

Comme d'autres, nous exhortons les États à adhérer au Protocole de Palerme, qui établit un cadre global de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains. Nous encourageons également l'appui aux initiatives politiques, telles que la Coalition parlementaire internationale pour les victimes d'esclavage sexuel, qui vient d'être créée. La parlementaire néo-zélandaise, M^{me} Melissa Lee, est l'un des cinq membres fondateurs de cette initiative. De telles initiatives envoient un message fort aux auteurs et aux victimes des actes visés, leur signifiant que ces actes retiennent l'attention des dirigeants politiques et sont condamnés.

Nous tenons à saluer les acteurs de la société civile, qui jouent un rôle essentiel dans la diffusion d'informations aux populations concernant leurs droits fondamentaux et qui collaborent avec les gouvernements sur le terrain. Comme d'autres l'ont dit, nous devons veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies elle-même n'alimente pas la traite des êtres humains. Notre présence doit offrir une garantie de protection, et notre capacité à le faire est un élément clef de la réussite de nos opérations. Nous sommes favorables à la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative Les droits de l'homme avant tout, de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de l'ONU et de la politique de zéro tolérance adoptée par le Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Enfin, nous pensons qu'il est possible d'examiner la manière dont le Conseil peut mieux traiter cette question dans le contexte d'une meilleure appréciation de la situation et de la protection des civils. Le Conseil doit continuer à suivre cette question, reconnaître qu'il s'agit d'un aspect de plus en plus important des conflits et être prêt à prendre des mesures de prévention dans les cas où il est possible de le faire.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous tenons à remercier les intervenants de leurs exposés très complets. Nous sommes particulièrement reconnaissants à M^{me} Nadia Taha. Nous saluons son courage et la force dont elle a fait preuve pour partager avec nous son expérience douloureuse. Le témoignage de Nadia et l'appel qu'elle a lancé soulèvent le problème fondamental des victimes de la traite et de l'esclavage, ainsi que la question de savoir comment réparer l'immense injustice à laquelle elles ont été soumises.

Nous remercions la présidence américaine du Conseil d'avoir organisé le présent débat, initiative qui souligne la nécessité de renforcer la prise de conscience collective de la gravité de ce phénomène, qui est lié à des situations de conflit – mais pas exclusivement, il faut le dire – et de redoubler d'efforts, sur les plans juridique et opérationnel, pour combattre la traite des personnes, leur exploitation et leur asservissement.

Il est bien connu que, du fait des conflits en cours en Afrique et au Moyen-Orient, mais aussi de situations qui ne sont pas liées à des conflits, l'esclavage moderne a pris une dimension nouvelle et inquiétante. Des milliers de personnes ont été réduites en esclavage par des groupes terroristes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), Boko Haram et les Chabab en Afrique centrale et dans d'autres pays, tandis que des millions de personnes déplacées et de réfugiés sont une proie facile pour les trafiquants d'êtres humains. L'on se trouve face à une situation dans laquelle les États sont totalement incapables de protéger leurs citoyens contre les violations flagrantes de leurs droits fondamentaux; ils sont victimes de la traite, vendus comme du bétail et réduits en esclavage, voués à une vie de misère et d'horreur.

L'objectif idéaliste de la responsabilité de protéger a perdu toute pertinence face aux crimes commis contre des personnes vulnérables prises au piège de conflits atroces. Selon les estimations, le nombre de personnes réduites en esclavage dans le monde est énorme, ce qui tourne en dérision l'interdiction universelle de cette forme ignoble d'exploitation des êtres humains. La

situation appelle à un renforcement de la lutte mondiale contre la traite des êtres humains et l'esclavage, qui, si l'on tient compte du lien organique entre les deux, fait pendant à la lutte contre le terrorisme.

Il est bien établi que l'EIIL promeut l'esclavage dans les régions sous son contrôle en Syrie et en Iraq. Ses exactions contre les Yazidis, les chrétiens et les autres minorités sont des exemples flagrants de l'obscurantisme le plus profond et répondent assurément aux critères de crimes contre l'humanité et même de génocide. Boko Haram commet, lui aussi, des actes ignobles, dont l'enlèvement de femmes et de filles à des fins d'esclavage et d'exploitation sexuelle, le recrutement forcé d'enfants soldats et l'alimentation des marchés d'exploitation sexuelle. Tout comme l'EIIL, les activités de Boko Haram, peuvent être considérées comme des crimes contre l'humanité, et nous appelons à une réponse énergique de la part des autorités nationales pour qu'elles s'acquittent de leur responsabilité de protéger leurs citoyens. La violence sexuelle à l'égard des femmes, des filles, des garçons et des hommes est une tactique de guerre commune utilisée par toutes les organisations terroristes. En leur infligeant des humiliations insupportables et en détruisant le sens de leur propre humanité, les terroristes cherchent à soumettre complètement leurs victimes et à les rendre complices de leurs crimes odieux.

L'élément central de la lutte contre ces tendances est un solide cadre commun de mesures pour combattre la traite des êtres humains. Le principal instrument est la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui constituent un cadre juridique et opérationnel pour la coopération internationale. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), qui a été adopté récemment, contient des dispositions relatives à un engagement de la part des États Membres de l'ONU à mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains. Le Conseil de sécurité a récemment autorisé les pays européens à utiliser la force pour combattre la traite des êtres humains et le trafic de migrants en Méditerranée. Ces exemples montrent la détermination de la communauté internationale à mettre un terme à ce fléau des temps modernes, qui n'est pas une abomination du passé, mais une tache honteuse sur la conscience de l'humanité contemporaine.

Le Conseil de sécurité doit, comme il le fait aujourd'hui en tenant ce débat et en adoptant la Déclaration du Président S/PRST/2015/25, continuer d'envoyer un message fort en qualifiant la traite des êtres humains et l'esclavage qui en résulte, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et, ce faisant, en élargissant la compétence juridique couvrant ce type de crime. En outre, l'ensemble du système des Nations Unies doit se mobiliser et coordonner l'action menée pour lutter contre l'esclavage moderne dans les situations de conflit. L'approche adoptée jusqu'ici face aux situations de conflit a été de privilégier l'assistance humanitaire immédiate en vue de sauver des vies par rapport aux efforts visant à lutter contre la traite des êtres humains. Toutefois, face à la montée de ce phénomène qui touche de plus en plus d'enfants, de femmes et d'hommes vulnérables, il est devenu impératif d'examiner ce problème comme une question ayant trait à la paix et à la sécurité internationales, en particulier – comme le Conseil de sécurité le souligne dans la Déclaration du Président adoptée aujourd'hui – parce que la traite d'êtres humains nuit à l'état de droit et favorise d'autres formes de criminalité transnationale organisée, ce qui peut exacerber les conflits et alimenter l'insécurité.

Pour terminer, la communauté internationale doit intensifier les efforts collectifs qu'elle déploie pour combattre et détruire les groupes terroristes, renforcer le cadre juridique international relatif à la lutte contre la traite des êtres humains, insister sur l'importance cruciale de la mise en œuvre par les États des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et accroître la coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté et de promouvoir les perspectives économiques, en tant que moyen de prévenir et d'éliminer la propagation de cette pratique odieuse.

Une action importante est, certes, menée pour dissoudre des organisations terroristes comme l'EIIL ou Boko Haram, mais il est essentiel que nous unissions nos efforts afin de protéger les populations vulnérables de la traite, de l'asservissement et de l'exploitation – le plus important recul de civilisation que le monde contemporain ait connu en termes de respect des droits fondamentaux et de dignité de l'être humain.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la délégation des États-Unis d'Amérique de son initiative d'organiser ce très important débat. Je voudrais aussi remercier de leurs exposés M. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général; M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des

Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC); et M. Nick Grono, Directeur de Freedom Fund. Nous voudrions nous féliciter de la présence parmi nous de M^{me} Nadia Mourad Basee Taha et la féliciter de son courage et d'avoir accepté de parler de la tragédie qu'elle a vécue en personne et de celle que vit la communauté yézidie en Iraq dans les mains des bandes terroristes de Daech – qui n'est ni État ni islamique, mais une bande de criminels que la communauté internationale se doit d'exterminer.

Il est indéniable que la lutte contre la traite des personnes a toujours été au centre de l'intérêt de la communauté internationale, parce qu'elle attente à la dignité des êtres humains et à leurs droits fondamentaux. Mais le fait que les groupes terroristes se sont dernièrement rendus coupables des pires formes d'esclavage moderne, dont un des douloureux aspects vient de nous être décrit aujourd'hui, et le fait qu'ils l'ont fait de façon planifiée et à large échelle en visant différents groupes ethniques et religieux, obligent la communauté internationale à y faire efficacement face et à montrer la voie, et ce gardant à l'esprit que ces actes n'ont d'autres buts que de susciter des conflits communautaires et ethniques, promouvoir des stéréotypes négatifs, provoquer une réaction contraire et déchaîner un cycle de violences.

L'enlèvement délibéré par des groupes terroristes tels que les criminels de Daech, Boko Haram et l'Armée de résistance du Seigneur de femmes et d'enfants pour être utilisés contre leur gré comme combattants, auteurs d'attentats-suicide, boucliers humains, esclaves sexuels ou travailleurs forcés en temps de conflit armé entre dans la définition de la traite des personnes, telle que définie dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, outre qu'il peut constituer dans de nombreux cas un crime de guerre et un crime contre l'humanité, punissable au titre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. La traite des personnes à large échelle par les groupes terroristes prend aussi une importance telle que le Conseil de sécurité doit relever le défi qu'elle pose, d'autant plus que ce crime est commis dans la plupart des cas dans des zones qui échappent au contrôle d'un État national. À cet égard, la Jordanie appuie avec force la déclaration présidentielle (S/PRST/2015/25) que vient d'adopter le Conseil, la première du genre, s'agissant de faire face à la menace posée par les groupes terroristes qui pratiquent la traite des personnes.

La Jordanie est d'avis qu'il faut redoubler d'efforts pour lutter contre la traite des personnes, notamment par les groupes terroristes. Cela requiert d'agir à trois niveaux, national, régional et international.

Au niveau national, les États doivent s'employer à mieux sensibiliser leur opinion publique à la nécessité de protéger les victimes de la traite des personnes dans les situations de déplacement en masse en temps de conflit armé, et ce par le biais de l'éducation, des réseaux sociaux et de la sensibilisation des différentes couches sociales aux dangers et peines encourus du fait de l'accomplissement de ces crimes. Il faut aussi que les États prennent des mesures législatives, judiciaires et administratives pour pénaliser et poursuivre les auteurs ou pour les remettre aux pays ayant compétence ou aux tribunaux pénaux internationaux spécialisés. Les États peuvent aussi s'efforcer de fournir une aide médicale et psychologique et mettre au point des programmes aux fins de la réinsertion des victimes dans leurs sociétés, notamment dans les cas de déplacement dû à un conflit armé.

Au plan international, la communauté internationale doit prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer la capacité des États et leur fournir l'aide technique, logistique et matérielle nécessaire, surtout aux États fragiles qui n'ont pas les moyens de protéger les victimes de la traite des personnes, et ce en coordination avec le système des Nations Unies, comme l'ONUDC, l'UNICEF et l'Organisation internationale du Travail, qui doivent tous redoubler d'efforts en la matière. Il faut aussi renforcer suffisamment le rôle joué par les Casques bleus de l'ONU et les doter des moyens requis pour leur permettre de fournir l'aide nécessaire aux victimes de la traite des personnes par les groupes terroristes, ainsi que de déployer des conseillers spécialisés.

Aux fins de la lutte contre l'impunité, nous pensons qu'il importe que le Secrétaire général soumette un rapport dans lequel il proposera de mettre en place des mécanismes et d'élaborer des stratégies en vue de relever le défi posé par la traite des personnes pratiquée par les groupes terroristes, qui font fi des règles du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et ce afin de promouvoir des plans d'action visant à lutter contre la traite des personnes, comme le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes de 2010. On peut aussi, dans ce cadre, renforcer le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, en

vue de leur fournir une aide humanitaire et judiciaire, en coordination avec les institutions compétentes des Nations Unies.

La loi jordanienne punit la traite des personnes dans toutes ses formes, et la Jordanie a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. En outre, les services spécialisés de Jordanie s'occupent sérieusement de lutter contre la traite des personnes sous toutes ses formes et fournissent aide et assistance aux victimes pour les aider à se réinsérer et à construire leur avenir. La Jordanie, en coordination avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, a créé un centre spécialisé pour venir en aide aux enfants réfugiés syriens, et un centre pour renforcer l'environnement éducatif des enfants et leur permettre de bénéficier d'une aide psychologique et sociale, en coopération avec l'UNICEF.

Pour terminer, la Jordanie continuera de tout mettre en œuvre et de consacrer toute son énergie à la lutte contre la traite des personnes par les groupes terroristes. Elle est aussi disposée à coopérer avec différentes parties régionales et internationales pour combattre ce fléau et s'attaquer à ses causes profondes.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux précédents orateurs pour vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que la délégation des États-Unis, d'avoir convoqué la présente séance, ce que ma délégation approuve. Cette initiative arrive à point nommé alors que nous cherchons à faire la lumière sur l'odieuse pratique de la traite des personnes, qui est de plus en plus pratiquée par les groupes extrémistes violents tels que Daech, Boko Haram et l'Armée de résistance du Seigneur, entre autres.

Le fait que ces actes déplorables sont de plus en plus fréquents en période de conflit constitue une menace claire et concrète à la paix et à la sécurité internationales. Il faut donc examiner cette situation avec attention, et le Conseil de sécurité, mais aussi le système des Nations Unies et la communauté internationale en général, doivent mener une action concertée. À cet égard, je tiens à remercier les personnes qui ont présenté des exposés aujourd'hui – le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, M. Yury Fedotov et M. Nick Grono – de leurs précieux aperçus et perspectives, qui ont considérablement enrichi notre débat. J'ai aussi écouté attentivement la communication de M^{me} Nadia Murad Basee Taha, et la grâce, le courage et la persévérance dont elle a fait preuve face à une telle

adversité m'emplissent d'humilité. Ma délégation et moi-même avons été profondément émus par la description qu'elle a faite de ce qu'elle a connu et souffert, et je suis certain qu'il en va de même pour toutes les victimes. Nous apprécions vivement sa présence aujourd'hui.

La Malaisie condamne totalement tout acte d'intolérance, d'intimidation ou de violence commis en situation de conflit armé par des terroristes et des groupes extrémistes violents, en particulier le trafic de personnes, dont les victimes sont réduites en esclavage, torturées et même tuées. Nous rejetons sans équivoque tout lien que tentent d'établir les groupes tels que Daech et Boko Haram entre ces pratiques odieuses et les préceptes de l'islam, qui est une religion fondée sur la paix et la dignité de la personne humaine, qu'il s'agisse de femmes, d'hommes ou d'enfants. À ce sujet, la Malaisie est heureuse de s'associer au consensus du Conseil et se félicite de l'adoption de la déclaration présidentielle d'aujourd'hui, publiée sous la cote S/PRST/2015/25. En adoptant cette déclaration présidentielle, nous estimons que le Conseil a franchi une première étape vers la reconnaissance des répercussions du trafic de personnes sur la paix et la sécurité internationales, tout en soulignant la nécessité de mener une action coordonnée, durable et décisive à l'encontre des auteurs de tels actes.

Cela va également dans le sens des efforts que déploie le Conseil pour mieux coordonner la mise en œuvre de ses politiques et de ses positions dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Si le respect et l'application des principes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont essentiels à cet égard, un autre facteur tout aussi important est de mieux intégrer et coordonner les efforts entrepris dans le cadre du droit pénal international, en particulier de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du Protocole de Palerme.

Pour répondre à l'appel lancé dans le document de réflexion à un débat concret et orienté vers l'action, je souhaite faire part des trois propositions suivantes.

En vue de mener une lutte globale contre le fléau du trafic de personnes, nous soulignons l'importance de mettre en place des activités et des programmes de réintégration, en particulier pour les femmes et les enfants remis en liberté, non seulement pour éviter qu'ils ne redeviennent des victimes et soient stigmatisés, mais également pour leur donner des raisons de croire qu'ils peuvent espérer après avoir été des victimes. Sachant que nous nous penchons aujourd'hui sur la question du trafic

de personnes dans le contexte particulier des conflits, nous tenons à souligner à quel point il est important que les États adhèrent aux instruments tels que le Protocole de Palerme et les mettent en œuvre, car ils contiennent des dispositions relatives aux mesures qui visent à favoriser le rétablissement physique, psychologique et social des victimes de la traite de personnes.

L'amélioration de la coordination avec les initiatives existantes, par exemple, suppose d'incorporer les conclusions et les idées énoncées dans la déclaration présidentielle aux travaux du Groupe de travail du Conseil sur le sort des enfants en temps de conflit armé, qui, sur la base de la résolution 2225 (2015), prête également une attention accrue à la question des enlèvements d'enfants en période de conflit. D'autres liens pourraient être établis avec les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 1267 (1999) et 1999 (2011) concernant Al-Qaïda, les Talibans et les personnes et entités qui leur sont associées et des autres comités de sanctions pertinents.

Pour terminer, la Malaisie estime que le trafic de personnes pose une menace réelle à de nombreux pays, pas uniquement ceux qui sont en situation de conflit. En effet, du fait de sa situation géographique et de sa situation économique et politique relativement stable, la Malaisie est confrontée à ce problème depuis un certain temps. C'est un problème multiforme qui exige de mettre en place une coordination et une coopération approfondies entre toutes les parties, notamment les gouvernements, les partenaires multilatéraux, la société civile et d'autres interlocuteurs pertinents. Compte tenu de la complexité et de la nature transversale du trafic de personnes et des questions connexes, la volonté politique des acteurs nationaux, régionaux et internationaux jouera un rôle déterminant s'agissant d'obtenir des résultats et d'accomplir des progrès tangibles et durables. À cet égard, le Conseil est bien placé pour continuer de prendre des positions fermes et unifiées, étayées par des décisions et des actions politiques tout aussi efficaces et sans équivoque qui visent à amener les responsables à rendre des comptes et à leur refuser l'impunité.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions les États-Unis d'avoir convoqué la présente séance. Nous remercions aussi de leurs exposés le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson; le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Yury Fedotov; et le Directeur de Freedom Fund, M. Nick Grono. Nous remercions enfin M^{me} Nadia Murad Basee Taha de son précieux témoignage. Nous

félicitons les représentants de la société civile qui sont parmi nous aujourd'hui et les remercions de leurs contributions au présent débat.

La déclaration présidentielle que nous avons adoptée aujourd'hui (S/PRST/2015/25) adresse un message unifié du Conseil en ce qui concerne la nécessité de lutter contre la traite de personnes dans les situations de conflit. Nous nous félicitons que la déclaration mette l'accent sur la complémentarité qui doit exister au sein du système des Nations Unies.

Des millions de personnes sont victimes de la traite de personnes partout dans le monde, et tous les États sont d'une manière ou d'une autre touchés par ce fléau. L'exposé public, la dénonciation et la répression de ce crime représentent des tâches complexes en période de conflit armé, car les États ne sont pas en mesure de contrôler leur propre territoire et de protéger la population civile. Ces activités, dont bénéficient traditionnellement les organisations criminelles, ont été aggravées par l'apparition de groupes terroristes et armés qui se servent de la traite de personnes pour financer leurs activités illicites. Il ne suffit pas de dénoncer ces activités. Nous devons mener une action collective efficace.

L'enlèvement, l'exploitation et la traite de personnes par des groupes terroristes et armés non seulement servent des desseins économiques, mais, chose bien plus grave, constituent également une stratégie qui vise à terroriser ceux qui ne partagent pas leurs idées et leurs objectifs. Le problème de la traite est aggravé par la violence sexiste et l'exploitation sexuelle, dont les principales victimes sont les femmes et les enfants. Ce phénomène touche les populations vulnérables dans diverses situations de conflit dont est saisi le Conseil. La situation des Yézidis est particulièrement grave du fait des persécutions sectaires dont ils ont fait l'objet au cours de la décennie écoulée et parce qu'ils sont actuellement visés par des groupes terroristes. Il est urgent de renforcer les mécanismes de protection de ces populations, de prendre des mesures concrètes pour prévenir les enlèvements et poursuivre les auteurs de tels actes et tous ceux qui participent à la traite de personnes. À cet égard, nous prions le Conseil de veiller à la mise en œuvre de la résolution 2225 (2015), qui prévoit des mesures en vue de prévenir les enlèvements d'enfants dans les situations de conflit.

Il est urgent d'améliorer l'appui médical et psychologique aux victimes de la traite de personnes. Il faut agir sur le plan culturel pour modifier la

manière dont sont perçues les femmes et les filles victimes d'enlèvements et de sévices afin de faciliter leur réintégration au sein de leurs communautés et d'éviter de perpétuer leur exclusion. Les mesures mises en place doivent empêcher qu'elles ne redeviennent victimes et protéger leur dignité et leurs droits. Nous devons renforcer la capacité de prévenir et d'agir dans les situations de crise et d'après-conflit. Ces activités illicites doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies, et nous estimons qu'il importe d'élargir le champ des rapports du système des Nations Unies sur la question en vue de mettre en place les mesures nécessaires pour protéger la population civile. Il est également fondamental que les opérations de maintien de la paix de l'Organisation soient en mesure d'élargir leurs activités en matière de protection des civils dans ce domaine. Cela imposera d'améliorer la formation des soldats de la paix et du personnel civil afin de les rendre capables de détecter les activités illicites et d'améliorer la protection des populations vulnérables et des victimes.

Tant que les États ne stimuleront pas de transformations politiques, économiques et sociales pour contrecarrer les facteurs qui accroissent la vulnérabilité des victimes, comme les inégalités, la pauvreté, le manque d'information et la discrimination sous toutes ses formes, il n'y aura pas de changements structurels nécessaires pour prévenir la traite et poursuivre de tels crimes en justice.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela remercie de leurs exposés le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson; le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Yury Fedotov; le Directeur de Freedom Fund, Nick Grono; et tout particulièrement M^{me} Nadia Murad Basee Taha, qui, par sa déclaration, a fait retentir les voix silencieuses des milliers de femmes et de filles actuellement victimes de ces actes abominables et méprisables.

La traite des personnes est un crime transnational dont aucun pays ou région n'est à l'abri. Les différentes causes et motivations qui favorisent ce type de crime ont été exacerbées ces dernières années en conséquence des situations de conflit armé qui font rage dans diverses régions du monde, notamment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les déplacements massifs des populations civiles touchées par les situations de conflit armé rendent ces personnes plus susceptibles d'être victimes de ce crime odieux, en particulier les femmes, les filles, les enfants et les adolescents. En outre, on

observe que les groupes extrémistes et terroristes intègrent la traite des personnes dans leurs objectifs stratégiques pour financer leurs activités criminelles.

Le *Rapport mondial sur la traite des personnes*, publié par l'ONUDC en 2014, indique que, d'après les informations compilées pour son élaboration, au cours de la période 2011-2013, huit pays du monde ont signalé des victimes de traite des personnes de nationalité syrienne, tout en prenant acte du fait que, avant 2011, date de l'éclatement du conflit dans ce pays, il était très rare que des ressortissants syriens soient identifiés comme étant victimes de ce crime.

Nous pouvons conclure de ce qui précède que malheureusement, l'entraînement, l'équipement et le soutien apporté à des acteurs non étatiques dont les actions reposent sur l'extrémisme violent, dans le but d'œuvrer à l'effondrement de certains États pour répondre à des motivations politiques, encouragent les agissements de groupes comme l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et l'Armée de la conquête, et leur permettent de commettre diverses atrocités, crimes de guerre et crimes contre l'humanité à l'encontre de la population, et en particulier des groupes les plus vulnérables, comme les femmes, les filles et les enfants.

À cet égard, nous appelons encore une fois tous les acteurs de la communauté internationale à respecter intégralement les dispositions du droit international et les résolutions du Conseil de sécurité portant sur l'interdiction de fournir armes ou appui financier et logistique à ces groupes armés, de telle manière que cela puisse entraîner une baisse effective de la capacité opérationnelle de ces acteurs non étatiques et, en conséquence, des risques de traite des personnes et d'exploitation des populations vulnérables.

Du fait de la gravité de la crise humanitaire des réfugiés, déplacés et migrants issus de la tragédie de la guerre, de la déstabilisation politique, de la pauvreté, du terrorisme et de la violence généralisée qui dévaste de larges pans de l'Afrique et du Moyen-Orient, ces populations sont elles-mêmes des victimes potentielles de la traite des personnes. Il est un domaine qu'il nous semble important de mentionner parce que, de notre point de vue, il favorise lui aussi les activités des groupes criminels qui s'enrichissent grâce à la traite des personnes. Il s'agit des politiques d'immigration toujours plus restrictives et sources d'exclusion, de l'insuffisance des canaux affectés à la migration régulière et au regroupement familial, et de l'absence d'accès légitime

au marché du travail pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants. Or, comme l'a demandé Nadia cet après-midi à la communauté internationale, de grâce, il ne faut pas fermer la porte aux migrants fuyant la guerre qui frappe certains pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Les migrants qui fuient la violence ne sont pas, comme certaines personnalités politiques le pensent, la cause du terrorisme mais bien l'effet de ces pratiques militaro-politiques détestables.

Tout en saluant l'initiative qui a abouti à l'organisation de la présente séance du Conseil de sécurité, nous considérons néanmoins que les efforts visant une prévention et une éradication effectives de ce crime nécessitent des espaces de discussion amples et démocratiques, qui garantissent la pleine participation des États Membres, dans l'objectif de parvenir à une coordination et des synergies impliquant tous les organismes des Nations Unies compétents en la matière, ainsi que les différents mécanismes régionaux et sous-régionaux.

Nous considérons qu'il est particulièrement important d'aider les États en situation de conflit et d'après-conflit à renforcer leurs capacités institutionnelles, afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs engagements et obligations juridiques pour prévenir et combattre la traite des personnes. À cet égard, nous saluons le rôle majeur que jouent l'ONU et le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes pour promouvoir la coordination et la coopération dans la lutte mondiale contre la traite des personnes, ainsi que les autres entités du système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales dans le cadre de leurs mandats.

Pour terminer, le Venezuela renouvelle son engagement à honorer les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, du Protocole additionnel à cette Convention visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et des autres instruments juridiques internationaux relatifs à cette question.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis d'Amérique.

Je tiens à m'associer aux autres orateurs pour remercier les intervenants d'aujourd'hui – le Vice-Secrétaire général Eliasson, le Directeur exécutif Fedotov et M. Grono – aussi bien de leurs exposés que

des efforts concrets qu'ils déploient pour lutter contre la traite des personnes.

Je ne peux pas imaginer à quel point il doit être douloureux pour Nadia de devoir relater son expérience à chaque fois qu'on le lui demande. Aucun être humain ne devrait jamais avoir à subir ce qu'elle et sa famille ont enduré. Le fait qu'elle soit ici pour nous parler avec tant de courage témoigne de sa résilience et de sa dignité, et incarne naturellement le refus le plus éloquent de tout ce que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) représente.

Cela fait maintenant deux heures et quart que nous sommes réunis. Il est bon de rappeler que, pendant ce laps de temps, des femmes, des enfants et d'autres personnes vivent dans les conditions précises que Nadia vient de nous décrire. Alors que nous sommes assis ici, ils sont terrorisés. Ils rêvent de s'enfuir et cherchent désespérément à y parvenir, mais sont pris au piège par la force et la brutalité. Nous parlons de l'EIIL au Conseil de sécurité depuis début 2014 au moins. Mais Nadia vient d'humaniser les enjeux d'une manière dont j'estime qu'il était extrêmement important que les gens l'entendent. Je ne pense pas que, parmi tous ceux qui ont pu l'écouter aujourd'hui, qui que ce soit oubliera jamais ce qu'ils ont entendu et ce qu'elle a vécu. Nous sommes véritablement admiratifs de son courage. Je partage également l'observation qui vient d'être faite : à une époque où l'accueil des réfugiés et la fuite des personnes sont politisés et où les réfugiés sont critiqués à l'envi, son expérience et son témoignage sont une contradiction cinglante opposée à tous ceux qui voudraient caricaturer toute cette population, alors que ces personnes cherchent à fuir pour sauver leurs vies et échapper à la terreur, au conflit et à la violence sexuelle. Nous ne devons jamais l'oublier.

Aujourd'hui, le Conseil se saisit pour la première fois de la question de la traite des personnes dans les situations de conflit. Aussi historique que soit la présente séance, il est quelque peu déconcertant que le Conseil n'ait pas abordé cette question avant. Jusqu'à présent, nous nous sommes réunis pour aborder le trafic d'armes, de pétrole, d'antiquités, de ressources naturelles et d'animaux sauvages, mais c'est la première séance que nous consacrons au trafic d'êtres humains. Comme d'autres orateurs l'ont dit, presque partout où un conflit a lieu dans le monde, il s'accompagne de la traite de personnes. Le trafic d'êtres humains prospère en situation de conflit, et les conflits sont exacerbés par le trafic d'êtres humains.

Ce n'est pas une coïncidence si le commerce illicite d'armes, de drogues, d'antiquités volées et d'autres biens ou marchandises illégaux a tendance à suivre des voies analogues à celles qu'utilisent les trafiquants d'êtres humains et à se trouver entre les mains des mêmes réseaux criminels. Ces activités illicites financent les groupes armés, les réseaux criminels et terroristes et compromettent la paix et la sécurité internationales. En outre, les trafiquants forcent souvent leurs propres victimes à commettre des infractions, comme prendre part à des actes de terrorisme, transporter des armes illégales et fabriquer des drogues, et ces crimes à leur tour compromettent évidemment encore davantage notre sécurité à tous.

Nous avons vu comment les gouvernements, les groupes armés et les terroristes qui traitent les personnes comme des marchandises affichent souvent le même mépris vis-à-vis des règles et des normes garantissant notre sécurité commune. Pourtant, en dépit des efforts persistants que déploient l'ONU ou d'autres organisations internationales, les gouvernements et les groupes de la société civile pour éliminer la traite d'êtres humains, ce crime persiste. Comme d'autres orateurs l'ont fait remarquer, les chiffres sont stupéfiants. Selon l'Organisation internationale du Travail, au moins 20 millions de personnes à travers le monde sont victimes du travail forcé. L'on estime que près de 5,5 millions d'entre elles sont des enfants – 5,5 millions d'enfants. Pour aggraver encore les choses, comme l'a fait observer M. Grono, le tabou à l'égard de l'esclavage est en train d'être activement et délibérément remis en cause par l'EIIL et Boko Haram qui, non contents de pratiquer à grande échelle la traite des êtres humains, s'en vantent dans les médias sociaux et dans leur propagande. L'EIIL offre des femmes et des filles aux combattants comme butin de guerre, les soumet à des viols systématiques et les vend sur les marchés comme du bétail. Des petits garçons dès l'âge de 4 ans sont envoyés de force dans des camps d'entraînement pour leur âge, où il semblerait qu'on leur donne des poupées pour s'entraîner à pratiquer la décapitation. C'est de la barbarie.

L'EIIL est même allé jusqu'à publier des directives à l'usage de ses adeptes sur la manière de traiter leurs esclaves, en offrant une justification perverse des actes les plus dépravés. D'après ces directives, « il est permis d'acheter, de vendre ou d'offrir en cadeau des prisonnières et des esclaves, car elles ne sont que des marchandises dont on peut disposer librement ». Ces directives disent aux adeptes qu'« il est permis d'avoir

des rapports sexuels avec une esclave n'ayant pas encore atteint l'âge de la puberté ». En d'autres termes, le viol des esclaves est autorisé; il est accepté; il est encouragé. Lorsque nous essayons de décrire des actes aussi ignobles, nous finissons par nous trouver à court de vocabulaire. Les mots nous manquent. Nous sommes stupéfaits que Nadia ait été en mesure de parler de l'indicible et de trouver les mots, et nous l'en remercions.

Les histoires concernant la dépravation de Boko Haram sont tout aussi choquantes. Le 2 octobre, ce groupe aurait contraint quatre filles et un garçon à se faire exploser dans la ville nigériane de Maiduguri. Trois d'entre eux ont attaqué une mosquée pendant la prière du soir. Quinze personnes, dont ces enfants, ont été tuées, et plus de 35 autres ont été blessées. Des témoins ont estimé que ces combattants-suicides n'avaient pas plus de 9 ans.

Martha, âgée de 14 ans, a été enlevée par Boko Haram avec ses deux sœurs en septembre 2014. Elle a été emmenée dans l'un des camps du groupe, et a déclaré plus tard à un journaliste : « Ils m'ont dit de ne pas me promener dehors, et lorsque je le faisais, ils me frappaient. Ils m'ont dit de ne pas parler, et quand je parlais, ils me frappaient. Ils m'ont dit de ne pas chanter, et quand je chantais, ils me frappaient ». Elle a été contrainte de se convertir à l'islam, s'est vu attribuer un nouveau nom et a été mariée contre son gré à un combattant. Martha a raconté qu'elle avait été forcée de porter un surplus de munitions pour les combattants de Boko Haram pendant deux de leurs opérations. « Ils voulaient que je tue », a-t-elle dit, « mais je n'ai jamais pu me résigner à tuer qui que ce soit ». Elle raconte également que des membres de Boko Haram avaient essayé d'obliger sa soeur à tuer un vieil homme. Lorsqu'elle a refusé, ils lui ont tiré dessus. Une nuit, Martha et deux autres fillettes ont fui dans la brousse. « Je suis toujours hantée par ces souvenirs », dit-elle.

Pour des groupes comme l'EIIL et Boko Haram, l'esclavage est devenu l'une de leurs armes de guerre les plus polyvalentes, car ils l'utilisent pour instiller la crainte, infliger des souffrances, recruter des adeptes, récompenser les combattants, convertir des personnes d'autres confessions et générer des revenus, et ils s'échangent leurs pires pratiques. Il s'agit d'une course grotesque vers l'abîme.

Ainsi, que pouvons-nous faire? Et par « nous » je veux parler de tous les États Membres de l'ONU et de toutes les communautés civilisées, que pouvons-nous faire pour éradiquer ce fléau? Bien entendu, nous

devons condamner ces crimes odieux ainsi que ceux qui les commettent, et continuer de recueillir toutes les informations sur ces horreurs de sorte qu'un jour les responsables aient à répondre de leurs actes. Nous devons en outre nous engager à mettre un terme aux conflits qui offrent des conditions idéales aux trafiquants d'êtres humains, et nous efforcer bien entendu d'éradiquer les groupes qui utilisent la traite d'êtres humains comme arme de guerre.

Pour ce faire, sous la conduite du Président Obama, les États-Unis ont organisé une coalition de 65 pays destinée à démanteler et détruire l'EIIL, et encouragé les efforts au sein du Conseil de sécurité destinés à endiguer les flux de combattants terroristes étrangers et de fonds illicites dont les groupes extrémistes se servent pour financer leur actes de terreur. La séance que M. Jack Lew, Secrétaire au Trésor des États-Unis, présidera demain, en présence de beaucoup d'autres ministres des finances des pays membres du Conseil, aura pour objectif de renforcer les efforts déployés par les États Membres pour stopper le financement de l'EIIL.

Par ailleurs, nous continuons de fournir un appui en matière de sécurité et de lutte antiterroriste aux Gouvernements tchadien, nigérian, nigérien, camerounais et béninois pour les aider à combattre Boko Haram. Nous continuons également de travailler en partenariat avec les pays africains pour vaincre l'Armée de résistance du Seigneur et Joseph Kony, qui est toujours en fuite. L'Armée de résistance du Seigneur a été décimée ces dernières années, mais chaque jour qu'elle continue d'exister et que Joseph Kony demeure en liberté est un jour où des enfants, des femmes et des communautés civiles, partout, courent le risque d'enlèvement, et chacun sait ici que les personnes kidnappées sont par la suite contraintes d'en kidnapper d'autres. Dans certains cas, on demande à des enfants d'enlever et de tuer d'autres enfants. C'est monstrueux. C'est pourquoi cet effort est, lui aussi, indispensable.

Au-delà des efforts que nous déployons pour mettre fin aux conflits, au cours desquels fleurit la traite des êtres humains, et pour poursuivre les pires responsables, nous devons également demander ce que chacun de nos gouvernements peut faire pour veiller à ce que nous ne contribuions pas nous-mêmes à alimenter la traite des êtres humains.

Premièrement, nous devons chercher à faire en sorte que nos propres pratiques, de l'achat à la distribution, ne contribuent pas elles-mêmes à la traite des êtres humains. Cela signifie qu'il faut prendre des

mesures pour exiger des fournisseurs et sous-traitants du Gouvernement qu'ils bannissent toute activité susceptible de favoriser la traite d'êtres humains, par exemple en interdisant la perception d'une commission de recrutement payable par les travailleurs qui pourrait conduire à une situation de servitude pour dettes. En mettant en place ces conditions et ces protections, les gouvernements peuvent prouver qu'ils appliquent ce qu'ils prêchent s'agissant de faire disparaître l'esclavage moderne des chaînes d'approvisionnement, et nous pourrions ainsi élaborer des pratiques optimales à l'intention du secteur privé.

Deuxièmement, nous devons enseigner au public à identifier véritablement les victimes de la traite. Cela peut se révéler extrêmement difficile. Certaines victimes de la traite d'êtres humains font tout ce qu'elles peuvent pour éviter d'être repérées, par crainte pour leur sécurité ou celle de leurs proches, ou bien par crainte d'être expulsées ou poursuivies en justice. Et lorsque les victimes de la traite sont identifiées, elles sont trop souvent considérées comme des criminels. L'on ne voit que le délit que ces personnes ont commis et non pas la force, la tromperie, la contrainte et la terreur qui les ont conduits à le commettre. Apprendre à identifier les victimes de la traite d'êtres humains nécessite de sensibiliser la population à tous les niveaux institutionnels et par le biais de tous les organismes, et il est pour cela indispensable de recruter des partenaires non gouvernementaux, comme les organisations confessionnelles, les chefs d'entreprise, les enseignants, ou les prestataires de soins de santé – tous ceux qui sont le plus susceptibles d'entrer en contact avec les victimes.

Prenons l'une des populations les plus exposées au risque de la traite des êtres humains : les déplacés au-delà des frontières de leur pays, c'est-à-dire les réfugiés fuyant les zones de conflit. Comme nous le savons tous, près de 60 millions de personnes sont actuellement déplacées en raison des conflits, soit plus qu'à aucun autre moment depuis la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, les humanitaires, les soldats de la paix et d'autres groupes qui se trouvent en contact étroit avec ces personnes vulnérables ne sont souvent pas formés à repérer les signes de la traite d'êtres humains, et même ceux qui y sont formés disposent souvent de ressources extrêmement limitées pour pouvoir venir en aide aux victimes qui ont été identifiées. Il s'agit là d'une immense lacune, et nous devons tous nous employer à la combler. Je félicite la Jordanie, qui accueille plus de 628 000 réfugiés syriens, comme nous le savons tous, mais qui a en outre récemment construit son premier

centre d'accueil exclusivement consacré au logement et à l'aide aux victimes de la traite d'êtres humains.

Pour citer un autre exemple, aux États-Unis, le Département des transports et celui de la sécurité intérieure se sont associés pour former près de 50 000 employés de compagnies aériennes à identifier en toute sécurité les cas suspects de traite d'êtres humains et à en alerter les services de répression dans les plus brefs délais.

Troisièmement, nous devons encourager des solutions plus énergiques et plus novatrices. D'aucuns ont souligné à juste titre l'énorme disparité qui existe entre les 150 milliards de dollars de profits que le travail forcé générerait chaque année, et les dépenses annuelles consacrées par l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'assistance à la lutte contre la traite des personnes, qui se chiffre à moins d'un dixième d'1 % du chiffre réalisé par les trafiquants.

Nous n'avons pas seulement besoin de plus de ressources, mais de ressources centrées sur les victimes et les survivants. Nous avons pu constater à de nombreuses reprises que la participation des victimes et des survivants aux processus de prise de décisions produit de meilleures solutions, et ces derniers peuvent nous présenter le genre de perspective que Nadia nous a révélée aujourd'hui. À cette fin, le Gouvernement des États-Unis va mettre en place le premier conseil consultatif sur la traite des êtres humains, qui ne sera composé que de survivants et nous aidera à mieux élaborer nos politiques et programmes fédéraux de lutte contre la traite et d'autonomisation des victimes.

Le 6 décembre 1865, les États-Unis adoptaient le Treizième amendement à notre Constitution, qui abolissait l'esclavage. Avant son adoption, des générations d'hommes, de femmes et d'enfants étaient réduits en esclavage et vivaient dans des conditions plus déplorables. Ils naissaient, vivaient et mouraient dans des chaînes. Il a fallu une guerre civile brutale qui a

fait plus de 600 000 morts – un Américain sur 50 – pour mettre fin à cette pratique. Même après la fin de la guerre et l'adoption de cet amendement, la pratique du travail forcé a continué sous d'autres formes, comme nous le savons, et l'héritage de l'esclavage se ressent encore très fortement aujourd'hui dans notre pays.

À l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de l'adoption de cet amendement, le Président Obama a fort justement cité le Président Abraham Lincoln :

« En libérant les esclaves, nous préservons la liberté de tous, et nous nous comportons avec honneur, tant par ce que nous accordons que par ce que nous préservons. »

Lincoln évoquait les efforts visant à émanciper les esclaves dans ce pays, mais ses paroles peuvent tout aussi facilement s'appliquer au Conseil de sécurité aujourd'hui. À l'heure actuelle, il existe des victimes de la traite dans tous nos pays. Nous mangeons ce qu'elles récoltent. Nous utilisons des téléphones fabriqués à partir de minéraux qu'elles déterrent. Nous portons des vêtements qu'elles produisent. Le Conseil de sécurité part du principe que la paix et la sécurité de nos pays sont interconnectées. Et comme le croyait Lincoln, il en va de même des droits de l'homme.

Nous savons tous, au fond de nous-mêmes, que la traite des personnes est un crime. Nous savons que l'esclavage moderne est inhumain. Nous savons que personne ne devrait endurer ce que Nadia et tant de femmes, de filles et d'autres subissent alors même que nous sommes réunis pour ce débat. Si nous le savons, alors ce que Lincoln disait aux Américains il y a tant d'années est toujours vrai : notre liberté et notre dignité sont liées au sort des millions de victimes de la traite, comme Nadia, des victimes qui ont une dignité et un courage immenses. Nous préservons notre liberté en luttant pour leur donner la leur.

La séance est levée à 17 h 35.